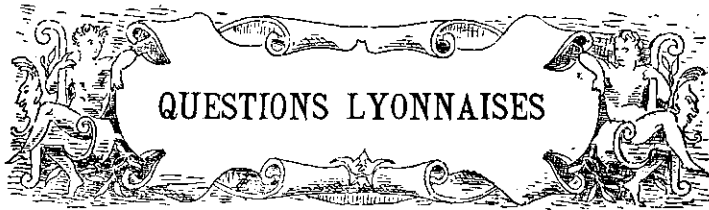


LA CONSTRUCTION LYONNAISE

Journal bi-mensuel

ARCHITECTURE — GÉNIE CIVIL — TRAVAUX PUBLICS



LA QUESTION DES PARCS,

Squares et Jardins

Si les Lyonnais sont fiers à juste titre de leur beau parc de la Tête-d'Or, qui non seulement embellit la ville, mais assainit les quartiers environnants, il faut reconnaître qu'ils se sont trop désintéressés, dans ces dernières années, de la création de nouveaux jardins ou parcs sur divers autres emplacements où leur utilité serait de la plus grande importance.

Il n'est pas nécessaire d'être spécialiste en sciences médicales pour apprécier les bienfaits réels qu'apportent aux populations ces bouquets de verdure, qui s'étalent au cœur de certaines cités privilégiées et je crois que les contradicteurs de cette opinion, émise de tout temps, sont de plus en plus rares. Au reste, la question d'aspect et la possibilité pour les familles de prendre un peu de repos sous les ombrages, après les durs labeurs des journées absorbantes, suffiraient pour justifier l'installation de nombreux squares feuillés et fleuris dans les grandes agglomérations, surtout lorsqu'elles sont populeuses comme celles de notre bonne ville de Lyon.

On comprend qu'il soit difficile de créer de toutes pièces, au prix d'expropriations exorbitantes, des jardins suffisamment vastes pour avoir quelque raison d'être, mais il n'est pas admissible que, lorsqu'il s'agit de prendre des dispositions en vue de préparer l'avenir, une administration soucieuse du bien-être public ne pense pas à cette question primordiale d'assainissement.

A un moment donné, il y a une quinzaine d'années, si j'ai bonne mémoire, la Municipalité d'alors avait projeté l'établissement d'un petit parc à l'extrémité de l'avenue de Saxe prolongée, en face le chemin de Gerland et en bordure de l'avenue des Ponts-du-Midi. La création devait englober les terrains militaires dits du Colombier et s'étendre même assez loin du côté du fort Lamothe.

Puis, il ne fut plus question de rien, ou plutôt, les projets successivement étudiés rognèrent de plus en plus l'espace attribué à ce fameux petit parc, toujours sous prétexte d'économie, car le terrain vendu par l'État à la Ville a coûté paraît-il horriblement cher, et on ne parle plus que d'une place assez petite pour terminer l'avenue de Saxe. Pour peu que cela continue, cette place n'aura plus que quatre pas de large sur trois pas de long, espace assurément insuffisant pour promener les marmots de la Guillotière.

N'avais-je pas raison de protester dernièrement contre la parcimonie de notre Administration, et ce nouvel exemple ne vient-il pas à l'appui de mes récentes critiques à propos du boulevard du Nord ?

Que nous sommes loin du temps où un préfet bien avisé a en quelque sorte forcé la main à la Municipalité lyonnaise, pour lui faire adopter l'aménagement de notre splendide parc

de la Tête-d'Or. Il avait bien mérité, cet intelligent fonctionnaire, la statue que nos parents avaient projeté d'établir sur le délicieux îlot, voisin du Chalet, mais que leurs fils ont laissé pour compte au sculpteur, croyant, de cette manière, manifester spirituellement contre le régime déchu, pourtant bien étranger à cette question locale de transformation de saulées !

Il est vrai que ce gouvernement d'alors avait usé d'un subterfuge pour faire adopter définitivement son idée, malgré les protestations des récalcitrants qui, bien entendu, criaient à qui voulait les entendre, que le représentant de l'État allait ruiner la ville avec ses idées de splendeur.

Il a fait comprendre, assez habilement, qu'il était beaucoup moins coûteux d'embellir et d'utiliser en promenades publiques les îlots des Brotteaux, présentant déjà des bois touffus en certains endroits, par le tracé de quelques chemins et en faisant des plantations d'essences diverses sur divers emplacements, tout en conservant le bras du Rhône qui devenait ainsi le fameux lac, que d'aller combler à grands frais ces fossés aquatiques ou niveler les fondrières avec la vague espérance de vendre à un prix élevé ces terrains en vue de construction d'immeubles.

Et voilà comment notre parc de la Tête-d'Or a été transformé. Choyé plus tard par les Municipalités qui se sont succédé, il a profité des améliorations que chacune lui apportait à l'envi, il faut bien le reconnaître, sous la pression de l'opinion publique.

Certes, il n'est guère possible de refaire maintenant la même grandiose opération sur un autre point de la Ville, mais on pourrait certainement créer des places et jardins ombragés sans engager des dépenses trop fortes et les occasions ne manquent pas pour faire ces utiles améliorations.

Ainsi, par exemple, la Ville de Lyon va poursuivre sous peu le prolongement de l'avenue de Saxe de l'autre côté de la voie ferrée et il est certain qu'avec un peu de bonne volonté on trouverait facilement dans cette région un emplacement suffisamment vaste pour l'établissement d'un square d'une certaine grandeur, voire même d'un petit parc.

De même, du côté du fort de la Vitriolerie, sans oublier les étendues qui, au sud-est de la Ville, se prêtent fort bien aux créations de ce genre et qui seraient si appréciées des laborieuses populations des quartiers environnants, tout en améliorant beaucoup les conditions hygiéniques de cette partie de la Ville.

Nous ne pouvons évidemment émettre qu'une idée d'ensemble, car la proposition mérite d'être étudiée en détail et nous serions les premiers à applaudir à l'initiative d'une Municipalité qui chercherait ainsi à embellir et à assainir la Ville.

Nous reviendrons d'ailleurs, en temps opportun, sur cette question d'hygiène publique.

SINÉD.

AVIS

Nous prions Messieurs les Abonnés de prendre note de la date d'expiration de leur abonnement mentionnée sur l'étiquette d'envoi du Journal, afin de nous faire parvenir en temps utile le montant de leur renouvellement.

Tout abonnement qui n'a pas été dénoncé avant son échéance ou dont les exemplaires ne nous ont pas été retournés, après cette date, continue de droit, et le montant en est entièrement exigible d'avance.

QUELQUES OBSERVATIONS

SUR LES

CONSÉQUENCES DE LA SUPPRESSION DE L'OCTROI
DE LYON

Parmi les rapports présentés à l'assemblée générale, à Grenoble, de l'Association provinciale des architectes français, le suivant, dû à M. Chomel, présente pour nos lecteurs un intérêt tout particulier.

Mes chers Confrères,

J'ai à m'excuser d'avoir à prendre la parole sur un sujet qui n'est pas à l'ordre du jour et de prolonger ainsi votre légitime impatience d'aller humer de plus près l'air des belles montagnes que nous voyons de nos fenêtres. Mais quelques-uns de mes collègues lyonnais et moi avons pensé que, dans un Congrès tenu en partie à Lyon, la ville de France qui sert actuellement de champ d'expérience à la réforme radicale de l'octroi et qui a vu ses anciennes taxes remplacées par des impôts nouveaux, prélevés tout spécialement sur la propriété bâtie, il était bon de vous dire quelques mots des conséquences de cette mesure, et d'une bonne confraternité de vous mettre en état de défense, si, d'aventure, le vent de réforme soufflait sur les villes que vous habitez, car, mes chers Confrères, vous risqueriez de devenir ce que nous sommes nous-mêmes, les otages de la rançon de l'octroi.

Il ne s'agit pas, aujourd'hui, de faire l'historique de cette question complexe; j'ai promis à M. le Président d'être très bref, et puis l'expérience que nous subissons ne remonte pas encore à un an ! Il est donc difficile d'en tirer, dès aujourd'hui, toutes les conséquences qu'elle comporte. Je veux surtout prendre date, car, l'année prochaine, je me propose de donner à cette question plus de développement. C'est pourquoi je serais reconnaissant à votre secrétaire de vouloir bien l'inscrire au programme de votre prochain Congrès.

L'examen de la situation économique de Lyon nous montre une perturbation générale, qui se traduit par un arrêt à peu près complet de toute construction de rapport. Le marché des immeubles est paralysé à tel point qu'il est impossible de vendre amiablement une maison de quelque importance, et nous avons vu le Tribunal remettre à des dates indéterminées des ventes par licitation, pour sauvegarder l'intérêt des mineurs. C'est à qui ne sera pas propriétaire.

Il est assez difficile de dire exactement quelle perte subit la propriété immobilière. Les taxes dont est frappée l'habitation, tant au titre du propriétaire que du locataire, s'élèvent à la somme globale de 6.335.000 francs, sur 11.324.000 francs demandés aux taxes de remplacement ; c'est donc plus de 60 pour 100 de la réforme ! Et, par rapport à la valeur des immeubles, ces mêmes taxes représentent 15,33 pour 100 de leur rendement, dont 6,33 pour 100 à la charge du propriétaire et 9 pour 100 à la charge du locataire ! Mais, par le jeu de répercussions encore mal connues, il est difficile de dire qui, du propriétaire ou du locataire, payera partiellement ou totalement ces taxes. A l'expiration des baux, il s'est déjà produit et il se produira encore des marchandages entre les parties contractantes, qui modifieront radicalement les prévisions de la loi.

A ce sujet, nous pouvons, hélas ! constater un phénomène économique qui n'est, sans doute, pas complètement imputable à la réforme de l'octroi, mais dont on peut lui attribuer une large part : je veux parler de la diminution de la population lyonnaise.

Au commencement du siècle, Lyon comptait 115.000 habitants ; le recensement de 1896 en a accusé 466.000. Pendant cette longue période, l'accroissement fut constant, et les con-

structeurs pouvaient compter, pendant ces dernières années, sur une progressivité de 4 à 5.000 âmes... Le recensement de 1901 révéla, tout à coup, un fléchissement de 13.000 habitants.

Ce fut une surprise générale, qui aurait dû éclairer les réformateurs ! Depuis un an, cette diminution s'est accrue de 25.000 âmes, au moins, représentant l'exode des ouvriers du bâtiment, ce qui porte à près de 40.000 le déficit dans la population. Mais, d'autre part, comme les immeubles neufs, en cours d'achèvement au moment de la crise, pourraient hospitaliser 20.000 habitants, il n'est pas exagéré d'affirmer qu'actuellement il existe des locaux vides pour une population hypothétique de 60.000 âmes.

Ce sont des conditions déplorable pour un propriétaire qui a à se défendre des exigences de ses locataires, et je crains bien qu'en dehors de quelques cas isolés d'immeubles très recherchés, les 15,33 pour 100 de la surtaxe ne soient entièrement à la charge du malheureux propriétaire ! Dans cette hypothèse, la propriété foncière, qui est évaluée à 1 milliard 370 millions, perdrait 210.000.000, ce qui est un beau denier pour une simple expérience !

Mais, à cette perte sèche, il faut ajouter toutes les dépréciations qui résultent du découragement des propriétaires ; de la situation embarrassée des entrepreneurs qui ont emprunté sur leurs maisons encore inoccupées ; de la mauvaise humeur des prêteurs hypothécaires, obligés de défendre leurs gages dans les pires conditions ; du sort plus critique encore de tous ces gens modestes qui ont bâti sur des terrains en location et qui payent l'impôt, non seulement sur le revenu, mais encore sur l'amortissement de leurs constructions. Je pourrais multiplier les exemples et faire une longue énumération des victimes de ces taxes inexorables qui frappent, sans distinction, tous ces bons Français qui ont placé leurs biens au soleil au lieu de les dissimuler.

On comprend le désarroi des constructeurs lyonnais au milieu des ravages que subit leur clientèle. Ajoutez à cela les droits presque prohibitifs qui pèsent sur toute construction neuve, avant même sa naissance ! La conséquence bien naturelle d'une semblable perturbation est la paralysie de l'initiative privée.

Le corps du bâtiment, qui comptait 35.000 ouvriers environ, a vu ce nombre descendre au dessous de 10.000, et encore beaucoup de chantiers ouverts avant la crise vont-ils fermer.

Comme vous le voyez, nous sommes enserrés dans un cercle vicieux, car nos ouvriers, obligés de quitter Lyon à la recherche de pays plus favorisés, laisseront de nouveaux locaux vides qui augmenteront la détresse des propriétaires.

De son côté, la classe aisée de la population cherche à diminuer les charges qui l'épuisent. La petite bourgeoisie, tentée par la locomotion facile des tramways, se précipite en masse dans la banlieue, à l'assaut des villas à bon marché, tandis que la grande bourgeoisie prolonge jusqu'en hiver ses séjours à la campagne et se contente d'un simple pied-à-terre en ville.

Nous sentons le vide se faire autour de nous, et nous nous demandons avec anxiété si notre heure, aussi, n'est pas venue de disparaître.

Mais en face de ce tableau noir, me direz-vous, il doit exister des compensations, et, certainement, la détaxe de l'octroi a dû faire quelques heureux... Loyalement, nous sommes fort embarrassés pour formuler une opinion, car si les citoyens lésés sont innombrables et le clament très fort, ceux qui ne le sont pas se gardent bien de le crier sur les toits ! Il se peut que quelques intermédiaires retirent un bénéfice de la réforme de l'octroi, parce qu'ils ont été oubliés dans la répartition des surtaxes. Mais les vrais bénéficiaires, de l'avis de tous, sont

les habitants des campagnes. C'est pour eux que les barrières ont été abolies, ce sont eux qui encombrant nos marchés de leurs produits, tout en ne payant pas un centime de compensation. La crise viticole du Beaujolais a été en partie conjurée grâce à la franchise des vins, et c'est, jusqu'à ce jour, le plus sensible résultat obtenu.

A l'exclusion de ce fait, je ne vois que déceptions cruelles et que mécomptes inattendus. C'est ainsi que les petits débiteurs de boisson, qui semblaient devoir tout particulièrement bénéficier de la loi, meurent par hécatombe... plus de cinq cents d'entre eux ont déjà disparu ! Certes, au point de vue hygiénique, il n'y a pas lieu de les regretter, mais n'est-il pas injuste de porter ainsi la ruine, du soir au lendemain, chez toute une catégorie de citoyens qui s'étaient assuré la possibilité de vivre en se mettant en règle avec la loi ? La même observation s'applique aux restaurants économiques, très populaires et jadis très florissants à Lyon. Ces restaurants ont vu baisser leurs recettes dans des proportions inquiétantes, et pourtant l'œuvre est essentiellement humanitaire ! Pendant qu'ils payent des taxes aussi élevées que les plus grands établissements à la mode, leur clientèle d'ouvriers sérieux disparaît, tellement est profond le malaise dans lequel se débat la population.

D'autres indices encore accusent cet état d'une façon plus tangible : la diminution des recettes de la Caisse d'Epargne et l'augmentation des engagements au Mont-de-Piété.

De l'exposition de ces faits, il est loisible de conclure, dès aujourd'hui, que la suppression de l'octroi a été aussi désastreuse pour l'ouvrier que pour le capitaliste. Et alors, mes chers Confrères, je me demande, en vérité, que devient le rôle de l'architecte, intermédiaire tout naturel entre le capital et le travail ? Notre profession n'est-elle pas en danger de devenir inutile ?...

C'est contre ce danger que je me permets de vous mettre en garde, vous qui représentez ici les régions les plus opposées de notre beau pays de France ! Si votre municipalité voulait vous faire un jour la remise de l'octroi, refusez le présent, comme s'il venait d'Artaxerxès lui-même.

Pénétrez-vous bien de cet axiome que la réforme de l'octroi est une réforme d'ordre national, car elle profite moins à ceux qui vivent à la ville qu'à ceux qui vivent de la ville. Les taxes de remplacement doivent être demandées à la nation tout entière.

La suppression de l'octroi n'est possible qu'avec un remaniement total de l'assiette de l'impôt, dont l'initiative doit revenir à l'Etat seul. Tout remaniement partiel dû aux communes aboutira fatalement à l'injustice.

Telles sont les vérités, mes chers Confrères, dont je voudrais vous voir bien pénétrés. A la veille de nous séparer, je me permets de vous souhaiter de tout cœur que le ciel vous préserve de l'esprit d'imitation et vous conserve vos octrois. CHOMEL.

RAPPORT

DES DÉLÉGUÉS DE LA CHAMBRE DES ENTREPRENEURS DE LYON au Congrès national du bâtiment

Après le compte rendu sommaire, que nous avons donné dans notre précédent numéro, du Congrès national des entrepreneurs de bâtiment et de travaux publics de France, nous sommes convaincus d'intéresser nos lecteurs en reproduisant le rapport qu'ont présenté les délégués lyonnais à la séance de la Chambre syndicale du mercredi 10 courant. La délégation était composée de M. Fréby, président du Syndicat, le regretté M. Lessellier, président d'honneur, Brizon, ex-président, et Michel, le dévoué délégué de la Chambre syndicale.

Messieurs et chers Collègues,

La délégation de quatre membres que vous avez désignée dans votre dernière réunion du 4 novembre dernier, pour assister et prendre part aux travaux du deuxième Congrès national des Entrepreneurs, s'est rendue à Paris.

Conformément au programme qui en avait été arrêté à l'avance, le Comité de la Fédération des Chambres syndicales patronales de France s'est réuni, le samedi 22 novembre à 2 heures de l'après-midi, à l'Hôtel des Chambres syndicales, rue de Lutèce, pour fixer l'ordre du jour des séances du Congrès.

M. Brizon, vice-président de la Fédération, assistait à cette réunion.

L'ouverture du Congrès a eu lieu le lundi 24 novembre, à 9 heures du matin, dans la salle de la Société des Agriculteurs de France, rue d'Athènes.

Le Bureau définitif a été constitué sous la présidence de M. Devillette, entrepreneur à Paris. Notre Collègue, M. Brizon, a été élu à l'unanimité premier vice-président, et M. Janvier, président de la Chambre syndicale des Entrepreneurs de Rennes, a été élu deuxième vice-président.

Après la constitution du Bureau définitif, le Congrès s'est mis à l'œuvre et a abordé la discussion des questions qui figuraient au programme.

Nous croyons qu'il est inutile aujourd'hui d'entrer dans le détail des discussions inscrites à l'ordre du jour.

Le rapport complet des travaux élaborés pendant les trois journées du Congrès nous sera adressé incessamment par le Bureau de la Fédération des Chambres patronales de Paris et sera mis à la disposition des membres de notre Chambre syndicale qui désireraient en prendre connaissance.

Nous devons cependant reconnaître que toutes les questions inscrites à l'ordre du jour ont été nettement exposées et ont donné lieu à des discussions très complètes, mais toujours courtoises, les résolutions auxquelles elles ont abouti ont toujours été prises presque à l'unanimité.

Notre Chambre syndicale a été particulièrement, et à plusieurs reprises, vivement remerciée et félicitée par M. Villemain, le brillant et éloquent rapporteur général du Congrès, pour l'envoi de nos nombreux rapports, qui ont été trouvés très bien faits et surtout extrêmement intéressants.

Vos délégués rapportent de ce Congrès, comme du reste tous leurs confrères de la province, les meilleures impressions.

Nos collègues parisiens nous ont accueillis et reçus d'une façon aussi aimable que sympathique.

Nous croyons utile de vous en citer un exemple :

A l'ouverture de la séance du mardi matin, M. Devillette, président du Congrès, annonce à l'Assemblée qu'appelé ailleurs par des affaires urgentes, il ne lui sera pas possible de présider les deux réunions de la journée. Il invite MM. Brizon et Janvier, vice-présidents, à le remplacer.

M. Brizon ayant pris place au fauteuil du président, M. Devillette s'assied près de lui et assiste à toute la séance.

C'est par ce prétexte des plus délicats de sa part qu'il avait trouvé le moyen de faire présider le Congrès à tour de rôle par ses collègues de la province.

Comme vous pourrez le voir dans le rapport détaillé des travaux du Congrès, de nombreux vœux, intéressant toutes nos professions, ont été émis et votés presque tous à l'unanimité, mais, pour les faire aboutir et leur donner une sanction effective, il a été décidé que la Commission permanente du Congrès serait chargée de faire, auprès des Pouvoirs publics, toutes les démarches nécessaires pour en hâter la solution.

Il est certain qu'il ne suffit pas d'émettre des vœux, mais qu'il faut les faire aboutir.

La Commission permanente du Congrès qui doit continuer à siéger à Paris, étant constamment en rapports directs avec les Ministères et les Pouvoirs publics est mieux placée que quiconque pour faire activer les solutions des questions qui intéressent tous nos Syndicats; mais, pour faciliter sa tâche et pour la rendre forte et puissante, il est absolument nécessaire qu'elle soit appuyée par l'adhésion du plus grand nombre possible de Syndicats patronaux de la province.

Il ne suffit pas d'avoir pour nous le droit et la raison. Nos revendications n'auront des chances d'aboutir que le jour où elles seront présentées et soutenues par une fondation puissante par le nombre des Syndicats et par leur cohésion.

Par suite des transformations qui s'opèrent dans notre situation économique, nous ne devons pas, nous ne pouvons pas rester impassibles et indifférents devant l'évolution sociale qui se produit déjà depuis de nombreuses années.

Les Syndicats ouvriers, par leurs nombreux groupements et leur étroite union, devenant tous les jours plus forts et plus puissants, en sont arrivés à dicter et à imposer leurs revendications aux Pouvoirs publics.

Suivons leur exemple, c'est le seul, le vrai remède. Unissons-nous, groupons-nous dans toute la France, afin que, par notre entente et notre cohésion, nous puissions devenir assez puissants pour défendre nos droits et nos intérêts.

L'orage gronde sur nos têtes, s'avance à pas lents, mais sûrs; si nous restons isolés, si nous ne voulons pas nous entendre, si nous ne voulons pas faire les sacrifices nécessaires pour opposer la force à la force, nous finirons par être engloutis, et, à ce moment, qui est peut-être plus proche que beaucoup d'entre nous ne le pensent, on pourra dire, et non sans raison: « C'est de notre faute. »

Ensuite, il a été décidé que tous les vœux adoptés par le Congrès seraient renvoyés à chaque Syndicat, avec charge par eux de documenter leurs représentants au Parlement dans le but de les faire aboutir, cette manière d'agir devant avoir le grand avantage de saisir presque en même temps tous les sénateurs et députés des départements intéressés.

Dans une dernière réunion du mercredi soir, tenue par la Fédération des Chambres patronales, et sur la proposition de nos collègues de Paris, il a été décidé par le Bureau de la Fédération que le prochain Congrès aurait lieu en province, avec avis favorable pour la ville de Lyon.

Si notre ville était définitivement choisie pour le prochain Congrès, nous aurons à prendre à ce moment toutes les mesures nécessaires pour recevoir dignement nos collègues de toute la France.

Telles sont, mes chers Collègues, succinctement et brièvement résumées, nos impressions et nos appréciations sur le 2^e Congrès national.

Pour la Délégation,

Le Président, A. FRÉBY.

CONTRE LE BLANC DE CÉRUSE

ET

AUTRES COMPOSÉS DU PLOMB

M. Jules-Louis Breton vient de déposer son rapport sur le projet de loi présenté par le Gouvernement sur l'emploi des composés du plomb dans les travaux de peinture en bâtiments.

Le rapporteur conclut en faveur de l'adoption du projet, avec cette réserve, toutefois, relative à l'article 4, que la Commission d'hygiène industrielle soit appelée à donner son avis

pour les cas particuliers où, exceptionnellement, l'emploi du blanc de céruse pourrait être autorisé.

PROJET DE LOI

Article premier. — Dans les ateliers, chantiers, bâtiments en construction ou en réparation et généralement dans tout lieu de travail où s'exécutent des travaux de peinture en bâtiment, les chefs d'industrie, les directeurs ou gérants sont tenus, indépendamment des mesures prescrites, en vertu de la loi du 12 juin 1893 sur l'hygiène et la sécurité des travailleurs, de se conformer aux prescriptions suivantes :

Art. 2. — Dans un délai d'un an, à partir de la promulgation de la présente loi, l'emploi de la céruse et de l'huile de lin lithargirée sera interdit dans tous les travaux d'impression, de rebouchage et d'enduisage.

Art. 3. — Dans un délai de trois années à partir de la même date, l'interdiction édictée par l'article précédent s'étendra à tous les travaux de peinture, de quelque nature que ce soit, exécutés à l'intérieur des bâtiments.

Un règlement d'administration publique rendu après avis du Comité consultatif des arts et manufactures et de la Commission d'hygiène industrielle instituée auprès du Ministre du commerce pourra étendre cette interdiction aux travaux exécutés à l'extérieur des bâtiments.

L'interdiction totale ou partielle des autres produits à base de plomb employés dans l'industrie de la peinture en bâtiment pourra être également prononcée par un règlement d'administration publique rendu dans les mêmes conditions.

Art. 4. — L'autorisation d'employer la céruse ou d'autres produits à base de plomb pourra, par dérogation aux dispositions qui précèdent, être accordée exceptionnellement par le Ministre du commerce, après avis du Comité consultatif des arts et manufactures et de la Commission d'hygiène industrielle pour chaque cas particulier.

Art. 5. — Les inspecteurs du travail sont chargés d'assurer l'exécution de la présente loi. A cet effet, ils ont entrée dans tous les établissements spécifiés à l'article premier. Toutefois, dans le cas où les travaux de peinture sont exécutés dans des locaux habités, les inspecteurs ne pourront pénétrer dans ces locaux qu'après y avoir été autorisés par les personnes qui les occupent.

Art. 6. — Les articles 5, 7, paragraphes 1 et 3, 9 et 12 de la loi du 12 juin 1893 sont applicables à la constatation des contraventions prévues par la présente loi, ainsi qu'à leur répression.

Le Congrès du Repos du dimanche

A la Bourse du Commerce s'est ouvert, le 11 courant, le Congrès du repos hebdomadaire dans l'industrie du bâtiment à Paris.

Les promoteurs de ce Congrès entendent limiter leurs efforts à l'industrie du bâtiment à Paris, parce qu'ils n'ignorent pas que les conditions du travail varient suivant les climats, suivant les habitudes prises et suivant les professions, mais ils reconnaissent que le repos hebdomadaire que la loi a consacré est une nécessité physique et un bienfait social.

Tout homme, disent-ils, a le devoir, pour conserver à son corps les forces nécessaires à l'exercice de sa profession, pour cultiver son intelligence et se mettre à même de remplir ses devoirs de citoyen, de prendre une journée de congé par semaine. Mais si, le repos du dimanche est nécessaire à tous, il faut reconnaître que son application présente de sérieuses difficultés et tout particulièrement dans l'industrie du bâtiment.

Le but du Congrès est donc de rechercher les moyens permettant l'adoption du principe du repos dominical.

La séance d'ouverture était présidée par M. Georges Picot, secrétaire perpétuel de l'Académie des sciences morales et politiques, assisté de MM. de Norlind, Potron, propriétaire; Lacan, architecte et Devilette, entrepreneur.

M. Docquin, propriétaire, a été nommé président des deux Commissions, qui auront pour mission d'indiquer les moyens de généraliser le repos d'un jour par semaine, en tenant compte des exigences des travaux neufs, des travaux d'entretien et d'agencement, etc.

M. Leclerc, architecte, préside la Commission chargée d'indiquer quelle influence cette nouvelle façon de procéder aurait sur les prix de main-d'œuvre.

Enfin, M. Potron, propriétaire, préside la quatrième Commission dont les recherches vont porter sur l'emploi que les ouvriers pourront faire de leur jour de repos.

Ces quatre Commissions ont tenu leur première séance, le soir même.

Elles se sont réunies, dans la matinée du 12, afin d'arrêter les différents vœux qui ont été soumis ensuite à l'Assemblée plénière.

Cette séance a été laborieuse.

Dans l'industrie du bâtiment, de nombreuses difficultés, en effet, sont soulevées à propos du repos dominical. Le premier obstacle, c'est la résistance de l'ouvrier qui, chaque année, vient travailler à Paris pendant la belle saison et retourne dans son pays lorsque l'hiver est venu. Dans le bâtiment, on l'appelle le « Limousin », bien qu'il ne le soit pas toujours; c'est lui qui exécute les gros travaux de maçonnerie, et, laborieux, économe, âpre au gain, il veut travailler sans arrêt pendant l'été, afin de grossir le pécule qu'il remportera au pays.

Les ouvriers sédentaires sont au courant de cette situation; ils font leur possible pour convaincre les Limousins, mais, jusqu'ici, ils n'y sont point encore parvenus.

Ce repos dominical procurerait cependant certains avantages. Entre autres, il diminuerait la longue durée des chômages, et ce n'est pas là un des points les moins importants.

Au surplus, d'après l'enquête à laquelle on s'est livré, il résulte que les bâtiments neufs où le dimanche est scrupuleusement observé ne coûtent pas plus cher au propriétaire que ceux où l'on ne chôme pas.

Mais les ouvriers, s'ils acceptent de ne pas travailler le dimanche, seraient désireux de trouver une compensation. De leur côté, les entrepreneurs, les architectes et les ingénieurs sont d'avis que, lorsqu'un cas de force majeure impose le travail le dimanche, les ouvriers doivent être payés au tarif de nuit.

Ce sont ces questions qui ont été discutées hier après-midi, au cours de l'Assemblée plénière.

La discussion a été longue. Les congressistes étaient tous partisans du repos dominical; pourtant, un certain nombre d'entre eux ont formulé des réserves au sujet du cas de « force majeure ».

Comment définir ce point? Grosse question. Les délégués ont donc pris le parti le plus sage: ils ont résolu de s'en rapporter à l'appréciation des architectes et des ingénieurs.

Maintenant, les journées du dimanche employées à des travaux nécessités par des cas de force majeure et d'intérêt public seront-elles payées au double tarif? On a encore discuté longuement à ce propos, et on a fini par reconnaître que, le Congrès assimilant le travail du dimanche au travail de nuit, il ne devait pas être fait de distinction sur ces deux points.

L'Assemblée s'est occupée ensuite de l'emploi que les ouvriers pourront faire de leur journée de repos.

Tous les vœux formulés ont été communiqués dans la soirée, au cours de l'Assemblée générale qui s'est tenue salle de l'Athénée-Saint-Germain, 21, rue du Vieux-Colombier. Ils ont été adoptés après qu'on eût entendu les déclarations de M. Cheysson et de M. Lavollée.

Enfin, le discours de clôture de ce Congrès a été prononcé par M. Georges Picot, secrétaire perpétuel de l'Académie des sciences morales et politiques.

Une Fête au Service municipal d'Architecture

Nous avons parlé, dans notre avant-dernier numéro, de la distinction honorifique accordée à M. Faure, architecte divisionnaire de la Ville. Quelques jours après, ses collègues se réunissaient dans le cabinet du chef du bureau pour remettre, par les mains de M. Duret, architecte divisionnaire et doyen du même service, les palmes en brillants que lui offraient ses camarades de bureau. Aussi, dimanche 7, ses mêmes collègues se trouvaient-ils réunis dans un des salons Monnier pour fêter cette décoration bien méritée. En effet, dès sa jeunesse, M. Faure, fils d'un simple ouvrier maçon avait su par son travail et ses capacités naissantes, mériter plusieurs prix comme élève de l'École des Beaux-Arts, puis après dans les concours publics, entre autres celui du fameux pont de Fourvière à la Croix-Rousse, donné en concours par la Société Académique d'architecture, où il remporta le premier prix. Ayant travaillé chez MM. G. André, Richard, etc., il a contribué par son talent et sa collaboration à tous les principaux monuments qu'ont édifiés ces architectes. Nombreux sont aussi les travaux et monuments exécutés sous la signature de M. Hirsch, alors architecte de la Ville, et pour son compte nombre de villas à Sainte-Foy-lès-Lyon, Miribel, etc., monument Pléney, colonie scolaire du Serverin, travaux d'agencement de l'Hôtel des Invalides du Travail, bâtiment des décors des Théâtres, salle du Conseil municipal, groupe scolaire rue Pierre-Corneille, monument funéraire P. Dupont, etc., etc. Nous joignons à nouveau nos félicitations à celles que les collègues de M. Faure lui ont adressées.

Les Obsèques de M. J.-B. Lesselier

L'heure tardive à laquelle nous avons appris la mort prématurée de M. J.-B. Lesselier, au moment où notre dernier numéro était sur le point de paraître, ne nous a pas permis de parler longuement de l'ancien président de la Chambre syndicale des Entrepreneurs de bâtiment.

La triste nouvelle a péniblement impressionné le monde de l'entreprise, où M. Lesselier était unanimement apprécié et avait conquis de vives sympathies. Aussi, à la séance du Conseil d'administration de la Chambre syndicale des Entrepreneurs, du mercredi 3 courant, où devait être présenté le rapport des délégués au Congrès national des entrepreneurs, dont M. Lesselier faisait partie, M. Fréby, président en exercice, prononça l'allocution suivante, et la séance fut levée en signe de deuil:

Messieurs et chers Collègues,

C'est avec une poignante émotion que je prends la parole. Vous savez tous maintenant le malheur inattendu qui frappe notre Chambre syndicale.

Son président d'honneur, M. J.-B. Lesselier, est décédé lundi soir, emporté en quelques heures par une attaque de paralysie.

Je me fais l'interprète du Conseil tout entier et de tous les membres de notre Chambre syndicale en adressant à sa famille désolée nos sentiments de condoléances les plus vifs et les plus sincères et l'expression de notre douloureuse sympathie en face de ce deuil imprévu.

Si tous ceux qui l'ont connu ont pu apprécier cet homme bienveillant, dont la modestie égalait le dévouement, seuls ceux qui l'approchèrent de plus près peuvent savoir l'intérêt profond qu'il portait à notre Chambre syndicale, et dont il a constamment donné des preuves. Ces derniers jours encore, il se rendait à Paris, au Congrès du Bâtiment, où, quoique souffrant, il assistait à toutes les séances, suivant attentivement les débats sur les diverses questions du programme, questions qu'il avait préparées et étudiées de longue main, toujours prêt à intervenir dans la discussion.

Aussi notre Président d'honneur laissera-t-il parmi nous des regrets unanimes et un souvenir d'autant plus durable qu'en lui nous perdons, non seulement le conseiller sûr et réfléchi, mais aussi l'ami, dans la plus large acception de ce mot.

Messieurs, je vous propose maintenant de lever la séance en signe de deuil et de renvoyer à huitaine notre ordre du jour.

Le lendemain, une foule considérable assistait aux obsèques du regretté défunt. Indépendamment du Bureau de la Chambre, tous les membres du Syndicat avaient tenu à rendre un suprême hommage à leur ancien président. M. Lesselier étant trésorier de l'Union des Chambres syndicales, chacune des Chambres syndicales adhérentes était représentée par son président. Au cimetière, des discours furent prononcés par M. Teste, au nom de l'Union, et par M. A. Fréby, président du Syndicat des entrepreneurs. Voici ce dernier discours qui exprime les sentiments d'affectueuse estime des collègues du défunt.

Messieurs,

C'est avec le sentiment de la plus vive douleur et de la plus vive tristesse que je viens, au nom de la Chambre syndicale des entrepreneurs de Lyon, rendre un suprême et dernier hommage d'amitié et de sympathie à notre collègue et ami, M. J.-B. Lesselier.

Cette mort imprévue, aussi prématurée que foudroyante, nous a tous émus et frappés de stupeur.

Il y a à peine huit jours que nous assistions avec lui au Congrès national du Bâtiment, tenu à Paris, où il avait été désigné comme délégué par notre Conseil d'administration, et, à ce moment, rien ne pouvait faire prévoir une fin aussi prochaine et aussi rapide.

Tous ceux qui ont connu Lesselier, tous ceux qui ont été en rapport avec lui sont certainement aujourd'hui unanimes pour déplorer sa perte et pour reconnaître que c'était un ami sincère, plein de cœur, désintéressé, toujours prêt à rendre service à tous ceux qui s'adressaient à lui, et qu'il fut également le modèle des époux et le père le plus tendre.

Vous dirai-je ce qu'il fut avec ses collègues, ses compagnons de lutte ?

Vous dirai-je la place qu'il avait acquise parmi nous par son travail, son dévouement aux intérêts et à la prospérité de notre Chambre syndicale et la légitime influence qu'il avait su conquérir auprès de tous les membres de notre Syndicat qui, pour rendre un juste hommage à ses qualités, l'avaient choisi à l'unanimité comme président de notre Chambre syndicale.

Pendant la durée de ses trois années de présidence, il s'est sans relâche, et malgré les difficultés nombreuses qu'il eut à vaincre, constamment dévoué à la défense de nos intérêts.

Depuis l'expiration de son mandat, où le titre de président d'honneur lui fut conféré avec la même unanimité, son dévouement ne s'est pas ralenti un seul instant, et nous étions heureux de faire appel à son expérience et de nous entourer de ses avis et de ses conseils.

La disparition imprévue de ce collègue et ami, de cet homme de cœur, laissera un grand vide dans nos rangs. Nous garderons longtemps le souvenir de son dévouement et des nombreux services qu'il a rendus à notre Syndicat.

Nous adressons aujourd'hui, avec le plus profond regret, le suprême et dernier adieu à notre ami, comme nous y joignons l'expression de nos sympathies les plus respectueuses à sa famille éplorée.

Ami et collègue Lesselier, adieu.

TRAVAUX DU P.-L.-M.

Ligne de Paris à Lyon. — Modification des voies, signaux et enclenchements, et allongement des trottoirs à la gare de Mâcon. — Ces travaux sont évalués, d'après le détail estimatif joint au projet approuvé, à la somme de 83.200 francs.

M. Dessirier, ingénieur de la Compagnie P.-L.-M., à Lyon, cours du Midi, est chargé de l'exécution de ces travaux.

LE BANQUET

de la Chambre syndicale des propriétés immobilières

Dimanche 7 décembre dernier, la Chambre syndicale des propriétés immobilières, dont les services sont si vivement appréciés des propriétaires, donnait dans les salons Monnier son banquet annuel. Deux cents convives, parmi lesquels un certain nombre de dames, avaient pris place dans les vastes salles.

Aux côtés de M. GOURJU, sénateur, hôte d'honneur de la Chambre syndicale, nous remarquons MM. ARAUD, président, BRIZON, juge au Tribunal de commerce, vice président, GARCIN, vice-président, RODET et REYNAUD, avoués à la Cour, FAUGIER, avocat à la Cour d'appel, VACHER, notaire, membre du Conseil judiciaire du Syndicat, FAURAX, conseiller général, président du Syndicat de la carrosserie, BAUDET, président de l'Union des gérants d'immeubles, GOUJON, président du Syndicat des gérants d'immeubles, LUCIEN-BRUN, avocat, BARDEY, D^r AUSTIN, KEISSER, avocat, PEY, AURARD, BOUTHÉON, CHOMEL, MAYET, ASSADA, JANIN, GOUYON, BOURGEOIS, membres du Conseil d'administration, CHARASSE, directeur du Syndicat, REYDELLET, directeur de la Coopérative pour les vidanges, etc., etc.

Nous regrettons de ne pouvoir reproduire le toast prononcé par M. Araud, qui fait ressortir l'utilité de l'association, énumère les travaux exécutés et les avantages obtenus; ils seraient plus importants encore, si nombre de propriétaires, comprenant l'intérêt d'un groupement plus considérable, venaient encore grossir les rangs déjà serrés des syndicataires.

M. Gourju fait ressortir combien la suppression des octrois effectuée sans la participation de l'Etat, si elle produit pour la Ville, grâce aux taxes de remplacement, les résultats espérés, pèse lourdement sur la propriété immobilière. Il envisage également la responsabilité de l'Etat vis-à-vis des propriétaires en cas d'émeutes dans la rue. Nos lecteurs liront avec intérêt le résumé de ce discours dans le *Bulletin de la Chambre syndicale*.

M. Chomel boit ensuite à la Presse lyonnaise et la remercie de la libéralité avec laquelle elle prête l'appui de sa publicité aux communications du Syndicat dans toutes les circonstances nécessaires.

La soirée s'est terminée par un concert des mieux réussis où ont été entendus M^{lle} Dusserre, du Conservatoire, M. Nicolas, le mandoliniste hors de pair; M. Eyguesier, le chanteur apprécié des concerts lyonnais, et M. Joseph, du « Vieux Gui », toujours amusant dans ses interprétations variées. M. Sylvestre, le photographe attiré de la Commission du Vieux Lyon, a ensuite, dans une fort intéressante séance de projections, fait défiler, sous les yeux des spectateurs, une curieuse série de nos anciens monuments, de fragments archéologiques et architecturaux, trop souvent ignorés

de nos compatriotes, présentés et expliqués par M. Tissot, le très dévoué secrétaire de la Commission du Vieux Lyon, à laquelle il consacre toute sa science et son amour pour notre vieille cité.



SOCIÉTÉ ACADÉMIQUE D'ARCHITECTURE

DE LYON

DISTRIBUTION SOLENNELLE DES RÉCOMPENSES

Dimanche dernier, 14 décembre, à 5 heures, se tenait au Palais du Commerce, la séance annuelle dans laquelle la Société Académique d'architecture de Lyon distribue solennellement les récompenses décernées aux lauréats de ses concours, et aux contremaîtres et ouvriers du bâtiment qui se sont fait remarquer par leur bonne conduite, leur assiduité au travail et leurs capacités professionnelles.

Comme précédemment, une foule énorme se pressait dans la salle des Réunions industrielles et, sur l'estrade, un grand nombre de notabilités, le bureau et la plupart des membres de la Société Académique entouraient le vénéré Président, M. GEORGE, qui a ouvert la séance par l'allocution suivante :

Mesdames, Messieurs,

Les fonctions de président, tout éphémères qu'elles soient, selon nos usages qui en répartissent la charge tous les deux ans, ont, quoi qu'on puisse dire, leurs avantages quand le président a la bonne fortune d'être secondé par des collaborateurs habiles et aimables qui lui dictent, quand ils ne font pas son travail.

Il lui reste au moins l'honneur de vous souhaiter la bienvenue et de récompenser sous vos yeux les jeunes architectes, en même temps que les vieux ouvriers :

Les jeunes architectes qui auront à maintenir les traditions d'honorabilité de notre profession et de mettre l'art architectural en rapport avec l'état de la civilisation, en mettant à profit les ressources des progrès incessants de l'industrie, tout en s'inspirant des modèles de clarté et de distinction qui ont, dans ses diverses phases, caractérisé notre architecture nationale; les ouvriers du bâtiment qui ont à interpréter, à réaliser ces œuvres, en y apportant leur goût, leur habileté et souvent leur initiative d'invention.

Mesdames, Messieurs, vous avez reconnu depuis longtemps le but élevé que nous poursuivons, et votre concours toujours empressé à notre séance solennelle nous en donne chaque année l'assurance.

Le compte rendu de notre excellent secrétaire vous donnera tout à l'heure le résultat de nos divers concours d'architecture, d'archéologie et d'art décoratif.

Sans avoir à aborder l'analyse de ces travaux, je me fais un plaisir d'adresser aux concurrents nos félicitations pour la part qu'ils y ont prise et de donner un tribut tout particulier d'éloges au lauréat du concours d'Archéologie, M. Cateland fils, que nous sommes heureux de récompenser de nouveau, non suivant son mérite, mais suivant nos moyens. Ce concours, qui avait pour sujet la restitution de l'Ile-Barbe au moyen âge, a donné lieu à de grandes recherches et à de nombreux déplacements.

Toutes nos félicitations pour ce brillant travail.

Le compte rendu vous donnera aussi la nomenclature des nombreuses récompenses attribuées aux anciens et vaillants ouvriers du bâtiment.

Nous sommes heureux de pouvoir y ajouter, cette année, deux médailles d'État données, sur notre demande, par M. le Ministre du Commerce et de l'Industrie.

Que cette distinction, qui n'est pas prodiguée, et que nous avons fait tous nos efforts pour obtenir, soit un nouveau témoignage du sympathique intérêt que nous portons à ces modestes et excellents collaborateurs.

Nous avons à remercier bien vivement Monsieur le Préfet pour la bonté qu'il a eue d'appuyer notre demande auprès du Ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts pour son don de trois magnifiques ouvrages qui vont devenir un ornement de la bibliothèque de nos lauréats.

La représentation ici de M. le Préfet par un de messieurs les Conseillers est une précieuse manifestation d'un intérêt que nous nous efforcerons de justifier.

Tous nos remerciements aussi au Conseil général pour sa généreuse allocation de 300 francs et à M. le Maire pour son don gracieux de quatre beaux volumes qui seront certainement fort appréciés par nos concurrents.

J'aurais été bien tenté de profiter de mon rôle présidentiel qui va finir pour vous imposer un discours de circonstance. Mais le programme que j'ai sous les yeux doit me rappeler que vous avez des paroles plus intéressantes à entendre et que je ne dois pas retarder.

D'ailleurs, par une innovation heureuse, qui devient une tradition fort appréciée, nous devons à l'obligeance de M. Giroud une conférence dont, grâce à son amabilité, je sais déjà tout l'intérêt.

Il y a toutefois, pour moi, un devoir final que j'ai bien du bonheur à remplir : c'est celui de vous présenter les membres de notre nouveau Bureau et de saluer affectueusement le nouveau président, M. Desjardins, héritier d'un nom cher à notre Société, et ses distingués collègues : MM. Cahuzac, Giroud, In Albon, Benoit et Tarchier.

Plus jeunes que moi et plus au courant des affaires professionnelles, je leur souhaite la bienvenue, et, comme on apprend à tout âge, je serai le premier à profiter de leurs avis éclairés autant que dévoués.

Et je laisse la parole à M. le Secrétaire pour la lecture du palmarès que vous attendez avec une légitime impatience.

Voici maintenant les noms des lauréats proclamés par M. CHOMEL, secrétaire :

CONCOURS D'ARCHITECTURE

Prix donné par la Société Académique.

Le sujet de ce concours comportait l'ÉTUDE THÉORIQUE DE L'ÉTABLISSEMENT D'UNE CONDITION DES SOIES À ÉRIGER À LYON DANS LE QUARTIER DE LA SOIERIE, EN BORDURE SUR UNE RUE À CRÉER RELIANT LA PLACE DE LA MARTINIÈRE À LA PLACE TOLOZAN.

(La Société n'a pas cru devoir décerner de premier prix, aucun des concurrents n'ayant présenté de projets répondant à toutes les conditions requises.)

Deuxième prix. — 1° Une médaille de vermeil, offerte par la Société Académique ; 2° une somme de 100 francs, offerte par la Société Académique ; 3° deux ouvrages artistiques, offerts par la Ville de Lyon. M. CHOLLAT, de Lyon, élève de M. Cahuzac.

PRIX DE LA SOCIÉTÉ ACADÉMIQUE D'ARCHITECTURE

Offert à l'élève de l'École des Beaux-Arts, section d'architecture qui, dans le courant de l'année, s'est fait remarquer par son travail, ses progrès et sa moralité (fondation Edouard Bissuel).

1° Une médaille de vermeil, M. Ernest WELTI, élève de M. Huguet, de Saint-Stéphann (Haut-Sommerthal), canton de Berne.

ART DÉCORATIF

I. Composition graphique.

UNE CLÔTURE POUR L'ENTRÉE PRINCIPALE D'UNE CONDITION DES SOIES À LYON

1^{er} prix. — 1° Une médaille de vermeil (fondation Henri Despierres), 2° une somme de 100 francs, offerte par le Conseil général du Rhône ; 3° un ouvrage d'art, offert par la Ville. M. Antonin DORY de Mornant, élève de M. Sainte-Marie Perrin.

2^e prix. — 1° Une médaille de bronze, offerte par la Société ; 2° une somme de 25 francs, offerte par M. Rey, propriétaire de la Construction Lyonnaise. M. Etienne BERTHAUD, ouvrier serrurier, chez M. Chuzel, entrepreneur aux Charpennes.

II. Composition exécutée.

UNE POIGNÉE DE PORTE EN FER FORGÉ destinée à la clôture de l'entrée principale de la Condition des soies.

Prix : 1° Une médaille d'argent, offerte par la Société Académique ; 2° une somme de 75 francs, offerte par M. Rey.

propriétaire de la *Construction lyonnaise*; 3° un ouvrage donné par la Ville. M. Emile BERNAY, *ouvrier serrurier*, chez M. Chuzel, entrepreneur aux Charpennes.

ARCHÉOLOGIE

La reconstitution graphique et historique de l'Ile-Barbe au moyen âge.

1^{er} prix, avec félicitation de la *Société Académique*. — 1° Une médaille d'or, offerte par la Société Académique; 2° une somme de 250 francs, dont 150 francs offerts par le Conseil Général et 100 francs par la Société; 3° divers ouvrages, offerts par l'Etat. M. Amédée CATELAND, de Lyon, élève de son père.

Troisième prix. — 1° Une médaille d'argent, offerte par la Société Académique; 2° Une somme de 50 francs offerte par le Conseil Général du Rhône; 3° Ouvrages offerts par l'Etat. M. Vincent LATREILLE, de Saint-Rambert-l'Ile-Barbe, élève de MM. Alex. Boucher et Moriz.

Selon l'usage qui nous a valu l'an passé la spirituelle étude de M. Naquin de Lippens sur l'art nouveau, la parole est alors donnée à M. Frédéric GIROUD, architecte, membre de la Société. Nous regrettons de ne pouvoir, dans ce numéro, publier cette intéressante conférence qui sera reproduite ultérieurement. Il est ensuite procédé à la remise des

RÉCOMPENSES DÉCERNÉES AUX OUVRIERS ET CONTREMAÎTRES DU BATIMENT

MÉDAILLES D'ÉTAT

La Société académique d'architecture de Lyon a l'honneur, pour la première fois, d'être l'intermédiaire des Pouvoirs publics en distribuant des médailles d'Etat aux ouvriers du bâtiment qui se sont fait remarquer par trente années de bons et loyaux services chez le même patron.

Elle est heureuse d'inaugurer ce privilège en distinguant deux ouvriers particulièrement intéressants parmi cette phalange de bons serviteurs dont se glorifie le corps du bâtiment lyonnais. Ce sont : MM. ROMUÉ, ouvrier menuisier; DARFEUILLE, ouvrier maçon.

ROMUÉ (JEAN-BAPTISTE), né à Gleyzé (Rhône), en 1826, exerce sa profession depuis quarante-sept ans dans la maison Freby où il fut l'ami du père et l'initiateur du fils.

Ancien soldat, il prit part avec le 68^e de ligne à la campagne de Rome en 1849. Après le siège de cette ville, son régiment fut envoyé dans la province d'Oran où il guerroya contre ce qui restait des bandes d'Abd el-Kader. Nommé sergent, en 1851, il fit partie de l'expédition du Maroc. Enfin libéré après cinq campagnes, il reprend ses outils de menuisier, avec entrain, d'abord chez l'entrepreneur Thevenet, puis chez Vautrain prédécesseur de Freby, dont il ne devait pas quitter la maison jusqu'à ce jour.

Son ardeur à la tâche et son entendement des choses du métier le désignent vite comme un chef de chantier accompli. Il forme ainsi beaucoup de jeunes ouvriers et c'est grâce à ses premiers conseils que le président actuel de la Chambre syndicale des entrepreneurs apprend les secrets de son métier !

Sans doute, Romué eût pu devenir facilement contremaître. Mais il redoutait la vivacité de son tempérament. Il préféra, aux tournées d'inspection sur les chantiers, le travail de l'atelier qu'il animait de ses propos.

Marié en 1856, il eut deux filles qu'il appelle encore ses pouponnes bien qu'elles l'aient rendu grand-père depuis longtemps.

Toute sa vie s'est passée dans l'intimité de la famille Freby, car il logeait au-dessus de l'atelier dont il s'était ainsi constitué le gardien.

Malheureusement, un jour sa vigilance fut en défaut. Un incendie consuma en quelques heures tout ce qu'il possédait !... Ce malheur ne le terrassa pas. Il se remit au travail en chantant et, bientôt, à temps perdu, il avait reconstitué, lui-même, tout son mobilier.

C'est encore avec gaieté qu'il rappelle ses souvenirs d'antan. La mélancolie n'a pas de prise sur ce bon travailleur qui n'a de regret que pour son établi et son rabot.

En le désignant à la faveur d'une médaille d'Etat, notre Société ne fait que tardivement son devoir.

DARFEUILLE (FRANÇOIS) est né en 1847 à Chassaing, commune de Pardoux-Lavaud (Creuse). Fils de maçon, il débute en 1862 dans la maison Gigodot où son frère aîné était déjà compté parmi les meilleurs ouvriers. Depuis cette époque, il est resté attaché à cette maison malgré les changements apportés dans la direction.

Estimé de tous, très populaire, voilà quarante ans qu'il roule sa bosse sur tous les chantiers dirigés par la lignée des Gigodot. Il est facile de lire dans ses bons yeux qui éclairent gaiement cette physionomie ouverte qu'il ne tient pas rigueur à la destinée de la déviation de son échinc. Il l'a considérée comme une grâce d'Etat, car elle lui a rendu les plus grands services pour charger le bétot lorsqu'il était manœuvre.

Aujourd'hui, chef de chantier, considéré, presque un bourgeois, il trouve que sa bosse lui tient chaud et se rit de ceux qui n'en ont pas !

La Société académique remercie MM. Tourte et Gigodot de lui avoir signalé Darfeuille pour l'obtention d'une médaille d'Etat. Aux patrons et à l'ouvrier elle adresse les mêmes compliments.

MÉDAILLES DÉCERNÉES PAR LA SOCIÉTÉ

MOUNERON (LOUIS), ouvrier maçon. Né en 1851, à Lyoux-les-Monges (Creuse), Mouneron, après un court début dans l'atelier de son père qui était menuisier, échange le rabot contre la truelle et veut courir le monde, comme les camarades.

Libéré du service militaire, il vient à Lyon et s'engage dans la maison Jamot, dirigée aujourd'hui par M. Vertadier.

Sa conscience et son adresse ne tardent pas à le désigner au choix de ses patrons pour les travaux délicats à exécuter en sous-œuvre.

C'est ainsi que, sous les ordres de notre nouveau président, M. Desjardins, il dirigea les reprises très difficiles de la grande galerie de la façade de Saint-Jean. Travail tout spécialement périlleux qui fait le plus grand honneur au personnel qui en fut chargé.

Les reprises ainsi exécutées, en sous-œuvre, sont innombrables, Mouneron étant attaché depuis longtemps et presque exclusivement à la cathédrale Saint-Jean. M. Desjardins se plaît à reconnaître qu'il n'a pas de plus précieux auxiliaire que cet ouvrier habile qui sait se tirer à son honneur de toutes les difficultés et n'eut jamais d'accident à déplorer.

La Société lui décerne la première de ses médailles de vermeil (fondation Journoud).

PRÉVIEUX (LOUIS), ouvrier charpentier. Prévieux est né à Lancia (Isère), en 1869. Il débuta comme apprenti, chez son oncle, maître charpentier du pays. Le modeste horizon du village ne suffisait pas à son ambition. Il voulut faire son tour de France et travailla comme compagnon, tantôt à Maçon, à Dijon, à Sens, Paris, Marseille et Toulouse. En 1889, après un an de service militaire, il vint à Lyon et s'engagea chez M. Dalouzy, prédécesseur de M. Mollo, entrepreneur en charpente.

Il conquiert vite la confiance de ses patrons qui le nomment successivement chef de chantier et contremaître.

C'est à ce titre qu'il dirigea les travaux importants des usines Descours (sous M. Fanton); du monastère des Capucins à Saint-Just (sous M. Sainte-Marie Perrin), du château de Porte à Beaugé-Chambalud, etc.

La Société est heureuse de reconnaître les mérites de Prévieux en lui décernant une médaille de vermeil (fondation Benoit).

RÉNAUD (JACQUES-ANTOINE), décorateur. Né à Lyon, en 1858. Rénaud se destina tout d'abord à la soierie. Il fit ses premiers débuts dans la maison Trapadoux, tout en employant ses soirées à suivre les cours de la Société d'enseignement professionnel. Très studieux, il fut distingué par M. Félix Mangini, qui lui demanda de dresser pour l'Exposition de 1878 un plan de Lyon avec l'indication des locaux occupés par la Société. Ce plan lui valut une médaille de vermeil.

Sentant alors naître sa vocation, Rénaud quitte la soierie pour entrer dans la maison de décoration de MM. Flachet et Cochet, sur la recommandation de M. Lang.

En 1890, M. Labranche se l'attacha en qualité de contremaître. Rénaud s'est fait chez cet artiste de valeur une situation prépondérante. C'est un véritable chef de service qui partage son temps entre l'exécution des commandes, le tracé des épures, le lever des plans, la rédaction des

mémoires, etc. Bref, il remplace son patron avec une intelligence, un zèle et une probité que ce dernier se plaît à proclamer.

L'homme se complète par toutes les qualités d'un bon père, d'un bon fils et d'un bon époux.

La Société lui décerne avec plaisir une *médaille de vermeil* (fondation de la Société).

JUDIC (Louis), contremaître menuisier. Judic est né à Campbon (Loire-Inférieure) en 1843. Il a fait son apprentissage à Nantes et après un tour de France qui lui permet de visiter Bordeaux, Cette, Marseille, Avignon, en 1867, il se fixe à Lyon et travaille successivement chez MM. Dugoujon et Chavanne, Gubian, Vermorel et Baritel.

Il était chez ce dernier lorsque éclata la guerre de 1870. Judic a fait bravement son devoir dans la deuxième légion du Rhône et prit sa part de danger dans les combats de Beaune, de Nuits et d'Héricourt. Entraîné dans le désastre de l'armée de l'Est, il fut interné en Suisse et subit, sans défaillance, les heures noires de l'exil. Enfin, rentré en France, il ne tarde pas à trouver du travail dans la maison Clermont qu'il n'a pas quittée depuis vingt-neuf ans. C'est là qu'il conquiert tous ses grades, s'initiant, le soir, à temps perdu, à l'étude du dessin, de la géométrie et de la comptabilité.

Dans ces conditions, Judic ne devait pas manquer de prendre une place prépondérante dans les nombreuses affaires confiées à MM. Clermont. Dans certains travaux importants, il eut la direction de plusieurs contremaîtres. Nous citerons rapidement quelques-uns de ces travaux : la maison Bollo sous M. Léo; d'innombrables maisons de rapport sous MM. Berkeht, Pascaion, Porte, etc., le château de Bruyères à Pont-Saint-Esprit, sous M. Echernier, etc.

A l'atelier, Judic s'occupe plus spécialement du débit des bois et, à ce titre, c'est un auxiliaire précieux de ses patrons, car avec lui, il n'y a jamais de fausse coupe. Son coup d'œil est impeccable.

La Société décerne avec plaisir, à Judic, une *médaille de vermeil* (fondation de la Société).

MULLER (Charles), fondeur. Muller est né à Paris en 1872. Il a fait son apprentissage dans l'importante fonderie artistique Boudon, puis ouvrier dans les maisons Duchez et Avelle de Paris, il n'a quitté cette dernière que pour faire son service militaire. Libéré en 1897, il entre comme moulcur à l'usine Berlie. Il y remplit les fonctions de contremaître depuis deux ans à la grande satisfaction de son patron qui se plaît à reconnaître son tour de main exceptionnel.

On peut dire que Muller est le véritable importateur en province des procédés de moulage jalousement gardés par les professionnels parisiens. A ce titre, il a droit à une mention spéciale de gratitude.

C'est lui qui fit les tirages d'épaisseur des sujets en bronze de l'escalier d'honneur de la préfecture de la Loire; les palmes de bronze du centenaire du major Martin; celles aussi, des portes du Lycée de jeunes filles.

Ces pièces qui peuvent être considérées comme renfermant toutes les difficultés de moulage, susceptibles d'être rencontrées, ont été exécutées avec une précision et des soins qui ont toujours assuré la parfaite réussite de la coulée.

Malgré sa jeunesse, peut-être même à cause de cette jeunesse qui permet de beaucoup espérer de Muller, la Société se fait un plaisir de lui décerner une *médaille de vermeil* (fondation de la Société).

CHASTROU (Guillaume), fumiste. Guillaume Chastrou, né en 1858, à Lacselle (Cantal), débute à Lyon comme apprenti fumiste chez M. Bouscatel en 1873. Son humeur voyageuse qu'augmente encore le désir de s'instruire lui fait chercher du travail tantôt à Trévoux, tantôt à Saint-Etienne ou à Villefranche. Finalement, il revient à Lyon vers 1880 et trouve à s'employer chez M. Leau, comme ouvrier tôlier. En 1887, il devient contremaître, succédant ainsi à son oncle, qui avait rempli cette fonction, pendant dix-huit ans, dans la même maison.

Chastrou a toute la confiance de MM. Remilieu, Gélais et Gaillard, successeurs de M. Leau.

Bien qu'attaché tout spécialement à l'atelier, c'est lui qu'on désigne pour la mise en chantier des travaux importants lorsqu'ils sont éloignés. C'est ainsi qu'il dirigea les travaux des hospices de Vichy, sous M. Coquet; de l'hôpital du Calvaire, sous M. Roux-Meulien; du couvent des Dames

de Nazareth, à Cavalaire, sous M. Chevallet; de l'Eden, à Aix, sous M. Porte.

Marié, père de trois enfants, dont l'un est déjà apprenti dans la maison Leau, Chastrou cumule les qualités de l'homme de bien et de l'infatigable travailleur.

La Société lui décerne la première de ses *médailles d'argent* (fondation de la Société).

BLAVY (JEAN), contremaître maçon. Né à Gentioux (Creuse), en 1862, Blavy appartient à une famille de maçons. En 1875, il débute comme manœuvre dans la maison Paufigue frères et ne quitte, momentanément ses maîtres, que pour faire un congé au 132^e de ligne à Reims.

Nommé contremaître en 1890, son esprit d'initiative le fait désigner pour les travaux éloignés, même à l'étranger. En 1891, il est envoyé à Venise pour la construction d'un four à gaz; en 1892, à Valencia, en Espagne, pour un travail analogue; de 1895 à 1898, nous le trouvons à Nice et à Toulon où il dirige complètement les travaux des usines de tramways électriques comportant des chaudières à vapeur avec des cheminées de 40 mètres de hauteur.

Bref, nous voyons Blavy à la tête de toutes les entreprises confiées à MM. Paufigue. Partout il déploie la même adresse et le même entendement des choses du métier.

Soucieux de la vie des hommes, il sait prendre toutes les précautions pour prévenir les accidents et, de fait, il n'en eut jamais à déplorer.

La Société lui décerne, avec plaisir, une *médaille d'argent* (fondation de la Société).

ANTONY (JEAN BAPTISTE), contremaître menuisier. Antony est né à Sury-le-Comtal (Loire), en 1844. Il débute chez son père, maître menuisier, établi à son compte, rue de la Part-Dieu, et collabora à ses travaux jusqu'au jour où il fut appelé sous les drapeaux.

Il est caporal au 53^e de ligne lorsque éclate la guerre. Il prend part à tous les combats sous Mulhouse. Fait prisonnier à Sedan, il est interné à Dresde où il subit onze mois de captivité, voyant disparaître, autour de lui, bien des compagnons d'armes décimés par le froid et la misère. Sa robuste constitution lui permet de résister et de rentrer, sain et sauf, en France où il doit rejoindre son corps envoyé en Algérie pour prendre part à la pacification de la Kabylie.

Bref, après sept années de service, Antony regagne le foyer paternel et reprend sa place à l'établi.

Mais préférant la sécurité du contrat de louage aux risques de l'entreprise, il entre en 1884 chez M. Damian, entrepreneur en menuiserie, qui l'aime et l'estime comme le plus fidèle auxiliaire.

Marié et père de famille, cet homme de bien trouve encore le moyen de prélever sur ses économies l'éducation d'un neveu orphelin.

La Société lui décerne une *médaille de vermeil* (fondation de la Société).

MAITRE (Joseph), marbrier. Maître est né à Beaufort (Jura), en 1839. Après un apprentissage à Saint-Amour, il ne tarde pas à venir à Lyon pour s'embaucher dans la maison Allozia.

A l'achèvement de son service militaire, il se marie et entre dans la maison Guerre, dirigée aujourd'hui par M. Guinet. Depuis vingt-cinq ans, il y remplit les fonctions de polisseur, donnant à ce genre de travail un caractère personnel et artistique.

C'est à lui que sont confiés les détails minutieux, le polissage des parties sculptées, par exemple. Et en cela son coup de ponce est tellement réputé à l'atelier que l'ouvrier qui précède Maître compte souvent sur lui pour la mise au point définitive du travail.

Ouvrier d'une conscience trop rare de nos jours, cet homme ne s'arrête jamais aux heures fixes de la journée et, s'il sait un travail onéreux à son patron, il donne de sa personne pour éviter les heures supplémentaires.

La Société décerne à ce bon serviteur une *médaille d'argent* (fondation de la Société).

AIGLON (Lucien), fumiste. — Aiglon est né aux Vans (Ardèche), en 1859.

Entré comme apprenti tôlier chez M. Veuillet, fumiste, en 1874, il n'a cessé de servir le même patron, que quelques mois, en 1884, pour se perfectionner à Paris; possédant, à fond, tous les secrets du polissage, il

s'est fait une spécialité des travaux sur métaux. Les intérieurs en cuivre des cheminées sortent de ses mains irréprochables.

Grâce à la fermeté de son caractère, il a su se tenir à l'écart des grèves et ignore la Saint-Lundi.

Son patron compte sur lui comme sur le plus fidèle et le plus habile collaborateur.

Il a dirigé les travaux de fumisterie du château de Conflans, sous M. Cumin.

Marié, père de famille, fils lui-même d'ouvrier, médaillé par l'Etat, après trente deux ans de service dans la même maison, il a paru digne à notre Société d'être désigné pour une *medaille d'argent* (fondation de la Société).

TRÉVEY (Louis), maçon. — Né à Cher, canton de l'Isle (Vaucluse), en 1866, Trévey est entré au service de M. Constantin, entrepreneur en maçonnerie, en 1880, comme manœuvre. Il n'a quitté son patron que pour servir au 7^e régiment de dragons, à Lunéville.

Cet ouvrier modèle, par son travail, son assiduité et son esprit d'équité, s'est attiré les sympathies de tous, et dût sa modestie en souffrir, je veux rapporter ici quelques lignes d'une lettre que j'ai reçue à son sujet et à son insu, de son vieux maître, M. Constantin : « Monsieur, vous avez demandé à Trévey si, dans sa carrière, il n'avait pas eu l'occasion de se signaler. Sa réponse fut négative, car, pour lui, les actes de probité sont chose toute naturelle. Or, je me souviens d'un acte commis par cet ouvrier, dans des conditions particulières. Voici le fait :

« Dans la nuit du 7 au 8 juillet 1891, un incendie éclata dans une épicerie, située montée de Fourvière, n° 3. La maison fut complètement détruite et le lendemain Trévey fut envoyé pour débiter les décombres. Parmi les décombres, il trouva une ceinture en cuir renfermant une très forte somme, en or, représentant une valeur de plusieurs milliers de francs. Il était complètement seul, personne ne pouvait contrôler son acte et il remit immédiatement la trouvaille entre les mains de la personne à qui elle appartenait sans vouloir accepter un centime pour son honnête action. »

Voilà un fait accompli bien simplement et qui suffit pour mettre en lumière la vie de cet homme de bien.

La Société se fait un plaisir de lui décerner une *medaille d'argent* (fondation de la Société).

GOMET (Paul), maçon. — Né à Saint-Martin-Château (Creuse), en 1874. Gomet a débuté comme manœuvre chez M. Ginet, entrepreneur à Montchat.

En 1891, M. Leblanc l'engage comme maçon et se l'attache bientôt définitivement au titre de contremaître.

Très habile à l'organisation des chantiers, il a eu la direction de travaux importants sous les ordres de MM. Curny, Fanton et Delorme. Son caractère ouvert le rend sympathique aux ouvriers et aux maîtres. Jeune encore, il a un bel avenir devant lui.

Il est très attaché à un foyer et sait y trouver le bonheur après de rudes journées toujours bien employées.

La Société lui donne une *medaille d'argent* (fondation de la Société).

ROGER (Antoine), ouvrier plombier. Roger est né à Saint-Etienne (Loire), en 1856. Il a débuté à quinze ans comme apprenti chez M. Derriard, puis s'est perfectionné en passant successivement dans les maisons Michallet et Buisson. Enfin, en 1880 il entre dans la maison Pitavit, aujourd'hui Pitavit et Benassy qu'il n'a jamais quittée.

Roger est un homme heureux. Il a débuté dans la vie sous une bonne étoile. Jamais il ne se départit de cette belle humeur qui déjoue les vilains tours de la destinée. A dix-sept ans, il trébucha dans un puits où tout autre se serait tué. Il en sort le sourire aux lèvres, narquois du bon tour qu'il vient de jouer à l'austère vérité ! Plus tard, il dégringole d'une cheminée de 10 mètres et rebondit comme un gnome en rupture de cavernes.

Son caractère enjoué le fait adorer de tous, même de sa belle-mère !... ce qui ne l'empêche pas d'être un excellent ouvrier, apprécié de ses maîtres et de ses collègues.

Comme chef de chantier, Roger a dirigé les travaux de zinguerie et plomberie du lycée de Gap, de l'Asile d'aliénés de Dijon, de l'église d'Arrent, de l'arsenal de Grenoble, de l'Ecole de santé militaire de Lyon, etc., etc.

Au dernier moment, nous apprenons que par un de ces coups imprévus

de la fortune qui se complait dans l'ironie, Roger est tombé de sa hauteur et s'est cassé une côte. Son patron qui vient de m'annoncer cette nouvelle m'assure que ce regrettable accident est dû à la joie qu'éprouva Roger de se savoir médaillé, il en avait perdu l'équilibre.

La Société est heureuse de lui décerner la première des *medailles d'argent* de la Chambre syndicale des Entrepreneurs. Nous lui adressons nos condoléances et nos vœux de rétablissement. Puisse cette médaille, qui lui sera remise par les siens, lui adoucir les heures pénibles de maladie et abrégé sa convalescence !

TRAPET (JEAN BAPTISTE), ouvrier peintre. Trapet est né à Felletin (Creuse), en 1852. Après un début à Paris vers 1867, il vient se fixer à Lyon et trouve un emploi chez M. Gauthier, entrepreneur en peinture-plâtrerie, alors occupé aux beaux travaux du château de Chazay-sur-Ain, sous la direction de Casimir Echernier.

Il ne quitte ses pinceaux que pour servir au 78^e de ligne, à Limoges, revient à Lyon en passant par Saint-Etienne et trouve finalement à s'engager chez M. Labasse, dont il est le chef de chantier préféré depuis dix-huit ans.

Le goût délicat et sûr de Trapet en fait un auxiliaire précieux des architectes. Sa palette est pleine de ressources ! C'est dans les fines oppositions de couleurs, la superposition des demi-teintes que cet habile ouvrier excelle. Il a l'intuition du décor. Un échantillon préparé par lui est bien rarement à retoucher ! Aussi peut-on affirmer que son intervention a été heureuse dans les nombreux travaux confiés à M. Labasse. Nous ne saurions les citer tous, car M. Labasse est de ces heureux entrepreneurs qui, dans les quartiers neufs de Lyon, ne peuvent guère passer devant une maison sans qu'elle n'évoque le souvenir d'un chantier.

Trapet est, non seulement, un artiste habile, consciencieux, expérimenté, c'est aussi un excellent mari et un bon père de famille. Il a eu six enfants, dont quatre vivants lui font honneur. L'un d'eux est apprenti dans la maison Labasse et, déjà, se fait remarquer par son goût, digne continuateur des traditions paternelles.

La Société décerné avec plaisir à Trapet une *medaille d'argent* de la Chambre syndicale des Entrepreneurs.

NICOUD (PIERRE-THÉODORE), ouvrier menuisier. Né en 1856, aux Avenières (Isère), a débuté à Lyon en 1873 chez M. Comte, entrepreneur en menuiserie.

Il a fait son service militaire au 36^e d'artillerie, à Clermont, où il conquit rapidement les galons de sous-officier en même temps que l'estime de ses chefs.

Après sa libération, il est engagé chez M. Chol, entrepreneur en menuiserie et charpente à Lyon. Depuis vingt et un ans, Nicoud est employé aux travaux les plus délicats, dresse les épures et prépare les débits de bois. Sa main est habile autant que son œil est sûr.

Il est père de quatre enfants qu'il élève avec une constante sollicitude, leur donnant le bon exemple toujours sur le droit chemin.

La Société lui décerne une *medaille d'argent* de la Chambre syndicale des Entrepreneurs.

BROUSSAS (FRANÇOIS), chef de chantier maçon. Broussas est né à Hedde (Haute-Vienne), en 1863. Engagé en 1882 chez MM. Paufigue frères, il s'est fait une spécialité de travaux de montage pour les fours à gaz. Toujours à la recherche des meilleures méthodes, il se perfectionna à Paris dans les maisons Bonneval et Mayot, pendant quelques mois. Aujourd'hui, très sûr de lui, homme de confiance de MM. Paufigue, il parcourt la France partout où il y a un four à gaz à installer. Son adresse est proverbiale parmi les ouvriers, il grimpe à la corde à nœuds comme un quadrumane, ne laissant à personne l'honneur d'échafauder les têtes de cheminées les plus hautes. Jamais le vertige ne lui a fait commettre la plus légère imprudence. Avec lui les ouvriers et les patrons ont la sécurité, car s'il ignore le danger, il pratique la prudence.

La Société lui décerne une *medaille d'argent* de la Chambre syndicale des Entrepreneurs.

Après cette proclamation pendant laquelle les applaudissements accueillent l'énumération des mérites si appréciables des lauréats, M. FRÉBY, président de la Chambre syndicale des entrepreneurs de bâtiment, remercie la Société académique de l'intérêt qu'elle

témoigne aux collaborateurs des entrepreneurs ; il exprime combien patrons et ouvriers apprécient ces encouragements venant de ceux qui sont si bien à même de les juger.

Puis la lecture du palmarès se termine par la proclamation des

RÉCOMPENSES AUX ÉLÈVES

de la Société d'Enseignement professionnel du Rhône.

BUTTIN (François).	JAMART (Georges).
CASOLI (Léopold).	JOUBERT (Eugène).
CHARMY (Claudius).	LORAS (Pierre). ¹
CLOZEL (Henri).	MARCELLIN (Aimé).
COTTE (Claude).	MAZARD (Henri).
DEVAUX (Philippe).	OSIER (Charles).
DORLAND (Emile).	PASTRE (Joseph).
DUPRAZ (Joseph).	PORNON (Pierre).
DURY (Victor).	RAUFFLET (Louis).
FAYOLLE (Félix).	ROBERT (Jean).
FRIQUOD (Joseph).	TISSOT (Irénée).
GUIGARD (Louis).	VIOT (Auguste).

A l'issue de la cérémonie, un banquet réunissait dans les salons Maderni un grand nombre de membres de la Société et leurs invités. Nous ne pouvons énumérer tous les convives parmi lesquels la Société Académique avait fait à la Construction lyonnaise l'honneur de comprendre son directeur. Nous dirons seulement que cette réunion revêt toujours un grand charme par la cordiale affabilité des hôtes, dont l'action sociale dans une cité comme Lyon, bien qu'exempte de bruit et d'ostentation, est sans contredit des plus importantes, en raison des nombreuses industries locales au concours desquelles elle fait appel.

Au dessert M. le Président GEORGE porte le charmant toast suivant auquel, suivant son expression, les vers se sont mis :

*En prenant sa retraite, on devrait bien avoir
Un joli compliment et il faudrait savoir
Le tourner comme il faut ; mais le dodécamètre
Ne m'est pas familier comme le simple mètre.*

*Supposez donc, Amis, tout ce que votre cœur
Pourrait vous suggérer pour le pauvre rimeur
Inhabile à trouver le bon mot qui exprime
Et sa reconnaissance et sa profonde estime.*

*Et puis, auprès de nous, parmi nos invités,
Je ne puis oublier que des autorités,
Vouées par état aux choses sérieuses,
M'interdiraient, ce jour, des phrases basardeuses.*

*Mais, qu'il me soit permis, à défaut d'un discours
Que je ne trouve pas, d'avoir ici recours
Au toast plus amical, enfermé dans ce verre
Levé à vos santés par votre vieux confrère.*

M. PAIN, conseiller de préfecture, en exprimant les regrets de M. le Préfet qui n'a pu se rendre en personne à l'invitation de la Société, porte le toast loyal au chef de l'Etat, et se félicite d'avoir été délégué par le représentant du Gouvernement pour affirmer la sollicitude des Pouvoirs publics à l'égard des architectes, des entrepreneurs et de leurs collaborateurs.

M. FOURNIER, président du Conseil des Prud'hommes, expose ensuite diverses considérations sur la juridiction à laquelle il appartient.

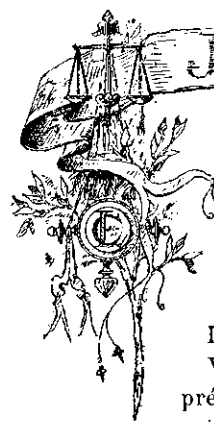
M. BISSUEL, dont on connaît l'entier dévouement à la profession qu'il honore, exprime à son tour un certain nombre de vœux dont

il s'est fait l'ardent apôtre, dans le but d'en maintenir le prestige, et de lui conquérir certains avantages qui ne lui sont pas encore accordés.

Comme président du Syndicat des architectes du Rhône, complètement, mais non rival de la Société académique, à laquelle il appartient également, M. TARCHIER porte, au nom de la jeune Société, un toast à l'ancienne.

Puis M. LÉON GALLE, président de la Société littéraire, historique et archéologique de Lyon, lève à son tour son verre en l'honneur de la Société académique d'architecture.

Le banquet terminé, la soirée s'achève par une intéressante série de projections animées du cinématographe Lumière, entre lesquelles vient s'intercaler une séance d'illusionnisme, par un prestidigitateur émérite.



JURISPRUDENCE

RÉSILIATION. — *Prononcée par application du cahier des charges et basée sur les attachements de l'entreprise à défaut d'attachements contradictoires.*

INTÉRÊTS DES INTÉRÊTS. — *Décidé qu'ils seraient capitalisés le jour de la demande.*

Le Conseil d'Etat statuant au contentieux,

Vu la requête sommaire et le mémoire ampliatif présentés par la ville de Roanne, agissant poursuites et diligences de son maire en exercice, à ce dûment autorisé par délibération du Conseil municipal, en date du 18 juillet 1898, ladite requête et ledit mémoire enregistrés au Secrétariat du contentieux du Conseil d'Etat les 5 septembre et 30 novembre 1898 et tendant à ce qu'il plaise au Conseil réformer un arrêté du Conseil de Préfecture de la Loire, en date du 8 juillet 1898, en tant qu'il a déclaré non justifiée la résiliation du marché du sieur Chanudet, entrepreneur des travaux d'entretien des bâtiments communaux et qu'il lui a alloué de ce chef une indemnité ;

Vu la loi du 28 pluviôse an VIII,

Où M. Fuzier, maître des requêtes en son rapport ;

Où M^e Frénoy, avocat de la ville de Roanne, et M^e Pérouse, avocat du sieur Chanudet, en leurs observations ;

Où M. Romieu, maître des requêtes, commissaire du Gouvernement en ses conclusions ;

Considérant que, pour faire application au sieur Chanudet de l'article 17 du cahier des charges qui prévoit la résiliation de l'entreprise en cas de fraude constatée, la ville s'est fondée sur ce que l'entrepreneur aurait demandé le paiement d'une quantité de matériaux supérieure à celle qu'il avait effectivement mis en œuvre ;

Mais considérant que le marché prescrivait que les paiements mensuels seraient effectués sur le vu d'attachements contradictoires dressés par l'administration et que la ville a négligé de relever ces attachements ; que si, par suite, elle a cru devoir se servir des notes provisoires prises par l'entrepreneur sur son propre carnet, elle n'est pas fondée à se prévaloir d'un défaut de concordance entre ces notes et celles qui ont pu être prises par divers agents municipaux, sans qualité à cet effet, pour soutenir que l'entrepreneur avait produit des comptes inexacts et qu'il tombait sous le coup de la sanction prévue par l'article 17 sus-mentionné ;

En ce qui touche les intérêts des intérêts :

Considérant qu'il y a lieu de faire droit à la demande présentée le 18 mai 1901 par le sieur Chanudet ;

Décide :

Article premier. — La requête de la ville de Roanne est rejetée.

Art. 2. — Les intérêts alloués au sieur Chanudet par l'arrêté attaqué seront capitalisés à la date du 18 mai 1901 pour porter eux-mêmes intérêts.

Art. 3. — La ville de Roanne est condamnée aux dépens.

NOTE

Le Conseil de Préfecture de la Loire a prononcé la résiliation de l'entreprise par application de l'article 17 du cahier des charges, qui dit qu'elle pouvait être obtenue « en cas de fraude constatée ». Mais comme elle a entraîné l'allocation d'une indemnité au profit de l'entrepreneur, la ville en demandait l'annulation en se fondant sur ce que l'entrepreneur avait demandé paiement d'une quantité de matériaux supérieure à celle qu'il avait effectivement mise en œuvre.

En rejetant la requête de la ville de Roanne la décision du Conseil d'Etat est motivée sur ce que le marché prescrivant que les paiements mensuels seraient effectués sur le « vu d'attachements contradictoires », la ville avait négligé de remplir cette formalité et ses représentants s'étaient servis des attachements propres de l'entrepreneur, d'où ceux-ci ont été considérés comme exacts et contradictoirement pris.

(L'Entreprise.)

Conseil d'Etat (14 février 1902).

CONCOURS

BERNE

MONUMENT COMMÉMORATIF DE LA FONDATION
DE L'UNION POSTALE UNIVERSELLE

Le Conseil Fédéral de Suisse ouvre un concours, entre les artistes du monde entier, pour l'érection d'un monument commémoratif de la fondation de l'Union postale universelle. L'exécution ne devra pas excéder une dépense de 170.000 francs.

Au termes du programme, les projets seront jugés par un jury international composé de onze membres, et le concours sera clos le 15 septembre 1903.

On peut se procurer les documents nécessaires à l'adresse du Directeur de l'Union postale universelle, à Berne.

L'EMPLOI DE L'ÉLECTRICITÉ DANS L'INDUSTRIE

— SUITE —

Vérification de l'isolement. — La batterie étant soudée, avant de procéder au remplissage, on vérifiera l'isolement, qui doit être parfait entre les électrodes positives et négatives de chaque élément, car il peut arriver qu'un corps étranger, une parcelle de soudure échappée à la fusion relie deux électrodes ensemble et établisse un circuit entre elles.

Cette vérification se fait facilement au moyen d'un accumulateur transportable et d'une sonnerie ou d'un galvanomètre. Si l'on trouve un défaut d'isolement, on supprimera soigneusement le contact.

Remplissage. — On ne devra remplir les éléments que lorsque toutes les dispositions seront bien prises pour pouvoir opérer immédiatement la charge.

Le remplissage se fera le plus rapidement possible; le mieux est de ne garnir chaque élément que partiellement, de façon que le bas des électrodes trempe de quelques centimètres seulement dans le liquide, et l'on donne le courant de charge sans différer.

Cette condition de charge immédiate est expresse, car si

on laissait les électrodes dans l'eau acidulée sans donner la charge il pourrait arriver un coulage de la matière active des plaques. Si la charge était trop différée les plaques seraient sulfatées et la charge en deviendrait très difficile. Pendant la charge on achèvera de remplir les éléments à 1 centimètre près du bord des bacs.

Les électrodes doivent toujours être recouvertes d'au moins 1 centimètre de liquide.

Première charge de formation¹. — *Temps de charge.* — La première charge d'une batterie devra être au minimum de trente-six heures consécutives au régime de charge indiqué au catalogue pour chaque type. Si cette première charge se faisait en plusieurs fois, elle devrait être de quarante-cinq heures.

On ne devra prendre à la batterie aucun courant avant qu'elle soit complètement chargée.

Fin de la charge. — On pourra considérer la première charge comme bientôt terminée, quand les éléments dégageront de grosses bulles de gaz, mais on ne devra arrêter la charge qu'après une ébullition de deux heures; à ce moment, la force électro-motrice de chaque élément devra être de 2 v., 6.

Si l'un d'entre eux ne présentait pas les phénomènes signalés plus haut, bouillonnement et force électro-motrice de 2 v., 6, et si la densité de l'électrolyte était inférieure à celle des autres éléments, ce fait proviendrait uniquement d'un contact plus ou moins considérable occasionné par la chute d'un corps étranger dans l'élément. On devra examiner attentivement l'intérieur de l'élément avec une lampe à réflecteur et supprimer le circuit au moyen d'une baguette de verre ou d'une règle en bois. La surcharge devra être continuée jusqu'à ce que l'élément soit arrivé au même potentiel que les autres.

Décharge. — On devra pour le courant de décharge se conformer aux instructions fournies par le constructeur.

Dans l'accumulateur *Moutarde*, le régime de décharge est à peu près illimité; mais on devra se souvenir que la rapidité de la décharge entraîne toujours une diminution de la capacité *immédiate* de la batterie, ceci à cause de l'absorption de l'acide dans la matière active des deux électrodes; il faut que le liquide épuisé d'acide par la décharge se change par différence de densité, pour que la force électro-motrice de l'élément se reconstitue. Aussi, après un repos de quelques minutes, après une décharge intense, l'élément reprend sa vigueur. En pratique, à cause de cela, le courant de décharge ne devra jamais dépasser l'intensité correspondant à la décharge en une heure.

Recharge. — Après chaque décharge, qu'elle ait été complète ou partielle, on devra dans le plus bref délai possible opérer la recharge.

Une surcharge de plusieurs heures est nécessaire pour les éléments à plaque dont la matière active tombée laisse à nu l'âme métallique de l'électrode. Il faut en effet que cette matière se reforme aux dépens du métal sous-jacent, mais cette surcharge est absolument inutile dans les accumulateurs cylindriques dont la matière ne peut se détacher.

La surcharge est une perte, elle n'augmente pas sensible-

¹ Pendant les premiers instants de la charge il faut intercaler une résistance pour modérer l'intensité à sa valeur normale.

ment la capacité, mais elle diminue le rendement, car tout dégagement gazeux est perdu pour la décharge :

Surcharger une batterie sans nécessité, c'est faire déborder un réservoir d'eau sous prétexte de le remplir ; tout ce qui aura débordé ne se retrouvera plus à la vidange du réservoir.

Vérification. — A la fin de la charge, quand le bouillonnement commence, on devra s'assurer que ce phénomène se produit chez tous les éléments et au même degré et qu'ils sont tous au même potentiel. Si un élément ne présentait pas les mêmes caractères, il faudrait l'examiner attentivement et remédier à la défectuosité comme il est expliqué ci-dessus.

(A suivre.)

F. M. LÖBER¹.

DÉBOUCHÉS

pour les ciments et les carrelages français

Les principales villes des pays hispano-américains sont actuellement en pleine transformation. Indépendamment de la construction d'édifices publics et d'habitations particulières adaptées aux conditions et à l'architecture modernes, d'importants travaux de canalisation, de pavage et de grosse voirie sont partout en voie d'exécution, ce qui donne lieu à une énorme consommation de ciment et de carrelages.

Il n'existe aucune fabrique de ciment dans ces pays qui se pourvoient de cet article à Hambourg (95 0/0) et en Angleterre (5 0/0).

Au Pérou, cet article est admis en franchise de douane, mais il est passible d'un surfret de 7 fr. 80 par tonne pour droits de quai au Callao.

On a reçu ici il y a quelque temps, provenant de Marseille, quelques échantillons de carreaux qui, employés au nouvel Hôtel des Postes de Lima, font, par leur solidité, l'admiration des connaisseurs et révèlent sous tous les rapports une supériorité marquée sur les similaires d'Espagne, d'Allemagne et d'Italie.

Voilà donc un article pour lequel nous pouvons lutter sans désavantage, à la condition, toutefois, que les transports internes et le fret ne soient pas plus élevés que ceux pratiqués par nos concurrents.

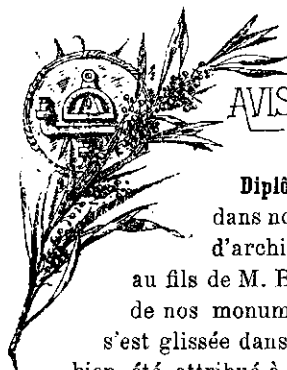
A cet effet, un groupe de fabricants de ciments et de carreaux mosaïque devrait s'organiser et se syndiquer en vue d'une action vigoureuse et immédiate. Ce syndicat choisirait cinq représentants énergiques de trente à cinquante ans, parlant bien l'espagnol et connaissant à fond la partie, qui, pourvus de plusieurs échantillonnages complets en ciments de diverses prises et en carrelages de toutes sortes, visiteraient les principales villes de l'Amérique latine, auraient pour mission d'obtenir des gouvernements et des municipalités d'abord l'adoption pour tous leurs travaux de deux ou trois types officiels de ciment, ainsi que des contrats de fourniture de carreaux et mosaïques.

La tâche de ces représentants pourrait être distribuée comme suit :

- 1° Mexique et Centre Amérique, Cuba et Porto-Rico ;
- 2° Venezuela, Colombie, les Guyanes et les petites Antilles ;
- 3° Equateur, Pérou, Bolivie et Chili ;
- 4° Argentine et Uruguay ;
- 5° Brésil et Paraguay.

A leur départ, et à moins que l'importance des contrats obtenus

et les perspectives de travaux à exécuter ne permettent l'installation de succursales dans quelques-uns de ces pays, les délégués du syndicat désigneraient des représentants parmi les résidents français qu'ils initieraient aux détails des contrats et l'exécution des travaux.



AVIS ET RENSEIGNEMENTS DIVERS

Diplôme d'architecte. — Nous avons annoncé, dans notre numéro du 1^{er} courant, que le diplôme d'architecte du Gouvernement avait été décerné au fils de M. Bourbon, l'architecte apprécié de plusieurs de nos monuments lyonnais. Une erreur involontaire s'est glissée dans notre information : le même diplôme a bien été attribué à un homonyme de M. Bourbon, élève de MM. Raulin et Sortais. Mais nous devons la rectifier en ce sens que notre compatriote, M. Joannès Bourbon, également titulaire, à la suite du même jugement, du titre d'architecte du Gouvernement, est élève de M. Pascal, membre de l'Institut.

Les travaux de Bourgoin. — Comme complément à notre information précédente, nous sommes en mesure d'annoncer que la ville de Bourgoin emprunte 200.000 francs pour divers travaux qu'elle doit exécuter dans le courant de 1903, et qui comprennent :

- | | |
|---|------------|
| 1° Adduction nouvelle d'eau pour la Ville | 70.000 fr. |
| 2° Augmentation du réseau d'égouts | 40.000 » |
| 3° Construction d'une école au hameau de la Grive | 45.000 » |
| Les projets et devis sont de M. Lambert, architecte à Lyon. | |
| 4° Aménagement d'une salle de conférences dans la halle | 16.000 » |
| 5° Construction de deux lavoirs | 4.000 » |
| L'auteur des projets et devis est M. Grenouillet, architecte. | |
| 6° Travaux divers de voirie | 25.000 » |
| d'après le devis de M. Saunieux, agent-voyer. | |

Constructions scolaires à Grenoble. — La Commission municipale de l'instruction publique vient de donner son approbation à un projet de reconstructions scolaires à Grenoble, comportant :

La reconstruction de l'école de Vaucanson sur l'emplacement du jardin Dolle, ou sur l'emplacement de l'ancien arsenal Créqui ;

La création d'un important groupe scolaire dans les locaux actuels de l'école Vaucanson ;

Le transfert de l'école supérieure de filles à l'école de garçons de la rue Cornélie-Gémond ;

Le transfert de l'école de filles de la place de la Halle, soit sur les terrains de la Manutention, soit sur tout autre emplacement.

La construction de deux groupes scolaires dans le quartier du cours Berriat ;

La création d'écoles maternelles, notamment dans les quartiers de la rue Saint-Joseph, de la rue Revol, des Abattoirs et de la Capuche ;

La réorganisation de l'école des Arts industriels.

Construction d'un groupe scolaire à Bourg, faubourg du Jura : montant du devis 90.000 francs.

Construction d'une Condition des matières textiles à Roanne. — La Chambre de commerce de Roanne est autorisée à emprunter une somme de 275.000 francs, pour le montant en être appliqué, à concurrence de 48.000 francs, à l'achat d'un terrain de 1.118 mètres, et le surplus aux dépenses de construction et d'aménagement d'une Condition des matières textiles qu'elle administre dans la ville de Roanne.

¹ Extrait du *Traité pratique d'électricité appliquée à l'industrie*, principes, construction et emploi de machines dynamos et d'accumulateurs, par F.-M. Loeber, ingénieur-électricien. — 1 vol. petit in-8°, avec 100 figures dans le texte, cartonné 3 fr. 50. — A. REY & Co, éditeurs, 4, rue Gentil, Lyon.

Construction d'un égout collecteur à Vesoul (Haute-Saône) entre la maison Arquinet et les rues Saint-Martin et de l'Abattoir.

De Pont-d'Ain (Ain). — On annonce la reconstruction du pont de Serrières, en amont de Poncin et de Neuville.

Le Conseil municipal de Gray vient de donner son approbation aux plans et devis relatifs à la construction d'une école supérieure de filles et d'une école maternelle dans la propriété Watelot.

L'octroi et les matériaux de construction à Paris. — L'Administration de l'octroi de Paris communique la récapitulation mensuelle du produit des droits d'octroi pendant le mois de novembre et la comparaison avec l'exercice précédent. Il résulte de ce document que le total des droits perçus depuis le début de l'année s'élève à 95.965.505 fr. 94 contre 93.781.677 fr. 26. Le mois de novembre avec 10.553.355 fr. 89 est en diminution de 493.464 fr. 21 sur le mois de novembre 1901. Pour les onze mois écoulés, il y a eu plus-value de 2.183.828 fr. 68 comparativement à l'exercice précédent, mais moins-value de 5.339.225 fr. 71 sur les évaluations budgétaires. Le mois de novembre figure dans cette moins-value pour 179 913 fr. 81.

Les droits sur les matériaux de construction, qui se sont élevés à 805.919 fr. 18 en novembre, ont atteint 8.515.919 fr. 68 depuis le début de l'exercice, en augmentation de 947.080 fr. 74 sur l'exercice précédent. Les bois à ouvrir et ceux de déchirage ont payé en novembre 436.401 fr. 68 et depuis janvier 4.674.050 fr. 70, accusant ainsi une moins-value de 28.553 fr. 62 sur l'exercice précédent.

Société centrale des Architectes français. — *Renouvellement du Bureau.* — La Société centrale des Architectes français a procédé aux élections générales pour le renouvellement du Bureau, des Censeurs et du Conseil d'administration. Ces élections ont donné le résultat suivant :

M. C. MOYEAUX, membre de l'Institut, *président*; MM. Lucien ETIENNE, Ch.-A. GAUTIER, Frantz BLONDEL (de Versailles), *vice-présidents*; MM. L. GEORGE, *secrétaire principal*; Gustave OLIVE, *secrétaire-adjoint*; Gaston ROZET, *secrétaire-rédacteur*; NIZET, *archiviste*; J.-M. POUPINEL, *trésorier*.

MM. LALANNE, DUCHATELET, BARTHAUMIEUX, *censeurs*.

MM. L.-C. BOILEAU, Ch. DUPUY, DAUMET, membre de l'Institut, A. NORMAND, membre de l'Institut, Ernest BERTRAND, P. BONPAIX, Frantz JOURDAIN, L. CAPITAIN, *délégués parisiens au Conseil*.

MM. MARMOTTIN (de Coulommiers), J. BATIGNY (de Lille), Ed. BISSUEL (de Lyon), Aug. BROUARD (de Troyes), *délégués provinciaux au Conseil*.

Société des Architectes de Seine-et-Oise. — Composition du bureau pour 1903 :

Président : M. SARTON (Versailles);

Vice-Président : M. LEROY (Versailles);

Secrétaire : M. Louis BRUNET (Versailles);

Trésorier : M. POUNOT (Versailles);

Archiviste : M. René BLONDEL (Versailles).

Le siège social est, 39 bis, rue de Maurepas, Versailles.

Revue d'histoire de Lyon. — Voici le sommaire du N° 6 (novembre-décembre 1902) de cette publication (une brochure de 96 pages).

A. Bonzon, La banque à Lyon au XVI^e, XVII^e et XVIII^e siècle. — E. Baux, Louise de Savoie et Claude de France à Lyon. Etude sur la première Régence (1515-1516) (suite). — A. Coville, L'évêque Aunemundus et son testament (suite). — S. Charléty, Le régime douanier à Lyon au XVII^e siècle. — Documents : Camille Jordan et la Restauration. — Bibliographie.

Abonnement : 12 francs par an. — Le fascicule : 2 fr. 50. — A. Rey et C^{ie}, imprimeurs-éditeurs, 4, rue Gentil, Lyon.

L'année entière est en vente à nos bureaux, en un beau volume in-8°, de 528 pages au prix de 12 francs.

DEMANDES EN AUTORISATION DE BATIR

Du 2 au 15 décembre.

A Montchat. — Maison. — Propriétaire, M. Costa.

Rue Neyret, 14. — Exhaussement sur cour. — Propriétaire, M^{lle} Espinasse. — Architecte, M. Despierre.

Aux Charpennes. — Maison. — Propriétaire, M. Terrenoire.

RÉSULTATS DES ADJUDICATIONS

Rhône. — 13 décembre 1902. — *Préfecture.* — Chemins vicinaux. — 1^{er} lot. Adjud., M. Antoine Bonnardel, à Rive-de-Gier (Loire), 18 p. 100 de rabais. — 2^e lot. Adjud., M. Claude Lafond, à Pontcharra (Rhône), 7 p. 100 de rabais.

MISES EN ADJUDICATION

Rhône. — Lundi 22 décembre, 2 h. 1/2. — *Mairie de Lyon.* — Services municipaux. Construction d'un égout du 4^e type réduit, cours Gambetta, entre le chemin des Platanes et le chemin des Sablonniers. Travaux estimés à la somme de 14.590 fr. 70, non compris une somme de 229 fr. 30 à valoir pour frais imprévus. Cautionnement, 700 fr.

Les devis, plans, profils et cahier des charges, relatifs auxdits travaux, sont déposés à la mairie de Lyon (bureau des renseignements), où chacun sera admis à en prendre connaissance, tous les jours non fériés, de 9 heures du matin à 5 heures du soir.

Rhône. — Lundi 22 décembre, 2 h. 1/2. — *Mairie de Lyon.* — Services municipaux. — Enlèvement des immondices déposées sur les voies publiques des IV^e et V^e arrondissements de la ville de Lyon, du 1^{er} janvier 1903 au 31 décembre 1907. Adjudication au rabais. Avis. — 1^{er} lot. Enlèvement des immondices déposées sur les voies publiques du IV^e arrondissement de Lyon. Estimation annuelle de la dépense, 31.920 fr. Cautionnement, 2.600 fr. — 2^e lot. Enlèvement des immondices déposées sur les voies publiques du V^e arrondissement de Lyon. Estimation annuelle de la dépense, 33.600 fr. Cautionnement, 2.800 fr.

Les plans et cahier des charges relatifs auxdits travaux sont déposés à la mairie de Lyon (bureau des renseignements), où chacun sera admis à en prendre connaissance, tous les jours non fériés, de 9 heures du matin à 5 heures du soir.

Rhône. — Lundi 29 décembre, 2 h. 1/2. — *Mairie de Lyon.* — Services municipaux. Vente, par adjudication publique, sur soumissions cachetées, des matériaux à provenir de la démolition de la halle sud du marché de la Martinière. Mise à prix, 2.000 fr. Cautionnement provisoire, 20 fr.

Les plans et cahier des charges, relatifs à la vente des matériaux dont il s'agit, sont déposés à la Mairie de Lyon (bureau des renseignements), où chacun sera admis à en prendre connaissance tous les jours non fériés de 9 heures du matin à 5 heures du soir.

Côte-d'Or. — Samedi 27 décembre, 2 h. — *Mairie de Dijon.* — Construction d'un égout en béton de ciment, route de Langres, pour desservir la caserne d'artillerie. Montant des travaux, 12.669 fr. 35. A valoir, 2.490 fr. 44. Fournitures réservées par la ville, 1.840 fr. 20. Total, 17.000 fr. Cautionnement, 500 fr.

Renseignements à la mairie.

Côte-d'Or. — Samedi 27 décembre, 2 h. — *Mairie de Dijon.* — Fournitures et réparations des appareils de fontainerie pendant quatre ans, du 1^{er} janvier 1903. Montant des travaux, 1.500 fr. Cautionnement, 200 fr.

Renseignements à la mairie.

COURS OFFICIEL DES MÉTAUX

— DROITS D'ACCISE EN SUS —

	les 100 kil.	les 100 kil.
Cuivre en lingots affiné	137 50	142 50
— en planche rouge	175 »	180 »
— — — jaune	147 50	155 »
Etain Banca en lingots	302 50	307 50
— Billiton et détroits en lingots	297 50	302 50
Plomb doux 1 ^{re} fusion en saumon	34 »	35 50
— ouvré : tuyaux et feuilles	38 »	39 »
Zinc refondu 2 ^e fusion	45 »	46 »
— laminé en feuilles. Vieille montagne	63 25	» »
— — — Autres marques	62 »	63 »
Nickel brut pour fonderie	475 »	500 »
— laminé	575 »	600 »
Aluminium brut pour fonderie	375 »	400 »
— laminé	475 »	550 »
Fer laminé 1 ^{re} classe	20 »	» »
Fer à double T, AO	22 »	» »
Tôle ordinaire, 3 millimètres et plus	24 »	» »
Mercure	700 »	750 »

L'Imprimeur-Gérant : ALEXANDRE REY.

Lyon. — Imprimerie A. REY, 4, Rue Gentil. — 31421

LIQUIDATIONS

NOMS, PROFESSIONS, DOMICILES	SYNDICS	
	MM.	
Guillot, entrepreneur de travaux publics, cours Gambetta, 144.	J. Pitre.	Convocation, vendredi 26 décembre, 9 h. 3/4.
Jean-Marie Coignet, soieries, rue Royale, 18.		— vendredi 19 — 10 heures.
Société générale des blanchisseries hygiéniques, rue du Bât-d'Argent, 2.		— mardi 23 — 10 heures.
J. Chandès et Chaume, négociants en verrerie, rue Garibaldi, 77.	Eug. de Villeneuve.	Vérification, mercredi 24 — 10 heures.
Louis Ravaut, cierges et bougies, rue Tupin, 27.		Convocation, mercredi 17 — 10 heures.
Jean-Louis Michel, bandagiste, place Saint-Nizier, 1.	Eug. de Villeneuve.	— vendredi 26 — 9 heures.
Jean-Louis Marchand, ex-restaurateur, cours Lafayette, 270.		— mardi 23 — 10 heures.
		Conversions de Liquidations en Faillites.
François Renard, cravates, rue Royale 18.	H. Feys.	Jugement du 9 décembre 1902.
Jean-Claude-Camille Perrin, cafetier, cours Morand, 8.	H. Feys.	— 9 —
Antoine-Charles-Eugène Thomas, menuisier, rue de la Reconnaissance, 4, à Villeurbanne.	J. Verney.	— 12 —

FAILLITES

NOMS, PROFESSIONS, DOMICILES	SYNDICS	JUGES-COMMISSAIRES	
	MM.	MM.	
Auguste-Frédéric Bonneton, ex-marchand de vins, rue de St-Cyr, 84.	J. Pitre.	Commandeur.	Convocation, mardi 16 décembre, 9 h. 1/2.
Georges Bracco, épiciier, rue Saint-Pierre-de-Vaise, 39 bis.	Eug. de Villeneuve.	Ginou.	Vérification, mercredi 17 — 10 heures.
Victor Gauthier, cafetier, place Ampère, 4.		Pradel.	Convocation, mardi 16 — 9 heures.
Dame Alexandrine Page, « Taverne du Lyon d'Or », rue Pizay, 24.		Loras.	— vendredi 19 — 10 heures.
Louis-François-Albert Chamouton, fabricant de sparterie, rue Chevreul, 72.		Devèze.	— mardi 23 — 10 heures.
Large, commerçant, rue Crillon, 25.	J. Verney.	Ginou.	— vendredi 17 — 10 heures.
Laborie, agent d'affaires, rue de la République, 48.	H. Feys.	Micha.	— mardi 23 — 10 h. 3/4.
Paul Thomas, cafetier, rue de Trion, 1.	J. Verney.	Devèze.	— mardi 23 — 10 heures.
Dame Françoise Mallen, épouse Letourneau, modiste, rue des Archers, 4.			
Eugène Brocard et demoiselle Eugénie Livourne, « La Paillette », rue Bancel, 29.	Eug. de Villeneuve.	Chevrot.	— mercredi 24 — 9 h. 1/2.
Florent, ex-cafetier, cours Lafayette, 52.	J. Pitre.	Celle.	Vérification, vendredi 19 — 9 h. 3/4.
Roger, coiffeur, rue d'Algérie, 2.		Devèze.	Convocation, mardi 23 — 10 heures.
Etienne-Benoit Hospital, loueur de voitures, avenue de Saxe, 76.		Celle.	— vendredi 19 — 9 h. 3/4.
Gandy, commerçant, grande rue de Vaise, 12.		Loras.	— vendredi 26 — 10 heures.
Henri-Eugène Bayard, marchand tailleur, rue de l'Hôtel-de-Ville, 42.		Chevrot.	— mercredi 17 — 9 h. 1/2.
Claude Puissant, marchand de bois, rue Corne-de-Cerf, 98.		Pradel.	— mardi 23 — 9 heures.
Jérémie Marchand, ex-limonadier, rue Jean-de-Tournes, 5.		Devèze.	— mardi 23 — 10 heures.
Billon fils, menuisier, chemin de Gorge-de-Loup, 83.		Celle.	— vendredi 26 — 9 h. 3/4.
Joseph Maurice, fabricant de passementerie, rue Bonnefoi, 11.		—	— vendredi 26 — 9 h. 3/4.
		Loras.	— vendredi 26 — 10 heures.

ABONNEMENT ET PUBLICITÉ SANS FRAIS

à tous les Journaux du Monde

A l'Agence Fournier, 14, rue Confort, LYON

FOURNISSEURS DE LA CONSTRUCTION

CARREAUX EN CIMENT

VE A. DEMOLINS, Fabrique de Carreaux en Ciment, Usine, 35, rue Claudia, Montchat, station Cours Eugénie, tramway de Bron.

PRODUITS RÉFRACTAIRES & GRÈS

PROST ET PICARD à Givors (Rhône). Cornues à Gaz. Produits réfractaires et Briques rouges. Tuyaux en grès vernissés pour conduites d'eau et assainissement. Téléphone.

ARDOISES, TUILES, BRIQUES, POTERIE & SABLE

ARDOISES pour toitures, dalles, urinoirs, tablettes, etc. Entrepôt J. GUICHARD fils, seul représentant de la Commission des Ardoisières d'Angers, chemin de Vaques, 50 bis, LYON

SABLE. — **Chevrot et Deleuze**, 64, rue de Marseille. — Drageage à vapeur sur le Rhône. Sable, Gravier, Cailloux roulés.

FAVRE FRÈRES, quai de Serin, 50, 51, 52, Lyon. Entrepôt général des Tuileries de Bourgogne. Plâtres. Chaux hydrauliques et Ciments. Carreaux de Verdun. Tuyaux Grès et Boisseaux. Ardoises.

CIMENT, CHAUX, PLÂTRE, BITUME & PAVÉS

FAVRE FRÈRES, quai de Serin, 50, 51, 52, Lyon. Ciments de Grenoble. Chaux hydrauliques et plâtres. Entrepôt général des Tuileries de Bourgogne. Carreaux de Verdun.

CHAUX ET CEMENTS. — **Chevrot et Deleuze**, 64, rue de Marseille. — Seuls concessionnaires des Ciments Vicat pour le Rhône et la Loire, ainsi que des Usines de Trept (Isère) du Val d'Amby (Isère). Seuls vendeurs des Chaux de Cruas (Valette-Viallard) succursale à Saint-Etienne (Loire); Saint-Fons (Rhône).

PEINTURE & PLÂTRERIE

FAVRE FRÈRES, quai de Serin, 50, 51, 52, — Lyon. — Fabrique de plâtre de Lyon, entrepôt général des Tuileries de Bourgogne, chaux hydrauliques et ciments Carreaux de Verdun. Ardoises.

CHEVROT ET DELEUZE, 64, rue de Marseille, Lyon. — Plâtres de Savoie, de l'Isle, de Bourgogne, de Paris; à mouler, à enduire. Albâtre. Lattes suisses. Briques pleines et creuses. Seuls vendeurs des Plâtres de Savoie de la Société des Plâtriers du Sud-Est et des Plâtres de l'Isle (marque Poulet). Succursales: Saint-Etienne, 43, rue d'Annonay; St-Fons, 9, quai St-Gobain.

CÉRAMIQUE

PRODUITS CÉRAMIQUES. **PROST FRÈRES**, fabricants à la Tour-de-Salvagny (Rhône). Magasins et bureaux à Lyon, quai de Bondy, 16. Spécialité de tuyaux en terre cuite et tuyaux en grès pour conduites d'eau et pour bâtiments. Appareils pour sièges inodores, panneaux et carreaux en faïence, etc. — Succursale à Saint-Etienne, rue de Roanne, 22.

PRODUITS CÉRAMIQUES. — **Chevrot et Deleuze**, 64, rue de Marseille. — Dépositaires des Tuileries de Roanne, Sainte-Foy-l'Argentière, Bourgogne et Saint-Vallier. Spécialité de Boisseaux pour cheminées. Tuyaux en grès. Fabrication de tuyaux en poterie pour bâtiments et conduites d'eau. Carreaux de Marseille, de Verdun. Plots en ciment à prix réduits qualité exceptionnelle. Succursales: Saint-Etienne, 43, rue d'Annonay; Saint-Fons, 9, quai Saint-Gobain.

FAVRE FRÈRES, quai de Serin, 50, 51, 52, Lyon. Entrepôt général des Tuileries de Bourgogne. Plâtres. Tuyaux Grès et Boisseaux, Ardoises.

CIMENTS DE LA PORTE DE FRANCE

GRAND PRIX (génie civil). — GRAND PRIX (génie militaire)
à l'Exposition Universelle de 1900

MADIOT & BRÉDY

CONCESSIONNAIRES POUR LE RHONE

LYON, 15, Quai Pierre-Scize, 15, LYON

Ciments, Chaux hydrauliques, Lattes, Briques diverses.
Plâtres de Savoie, Bourgogne, Paris et Marseille
DALLES EN CIMENT

BRAND

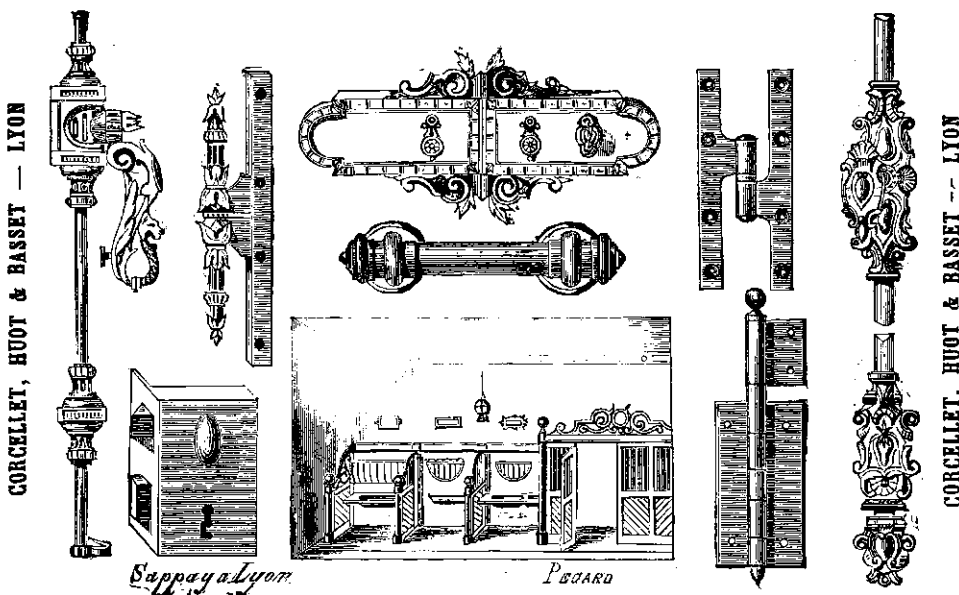
Rue de Vendôme, 296

ENTREPRENEUR DE CHARPENTES

ON ACHETERAIT
CLAIRE-VOIE FER

de 10 à 20 mètres

Adresser offres à M. MARMEY
à Meyzieu (Isère)

**F. LAUZUN & C^{IE}**

BOURG-SAINT-ANDÉOL (Ardèche)

CARRELAGES MOSAIQUES, GRANITÉS ET INCRUSTÉS DE MARBRE

OUVRAGES EN PIERRE DE TOUTE PROVENANCE

Taillées mécaniquement, tournées
ou sculptées.



BALUSTRADES

à partir de 10 francs le mètre courant

BALUSTRADES

à partir de 10 francs le mètre courant

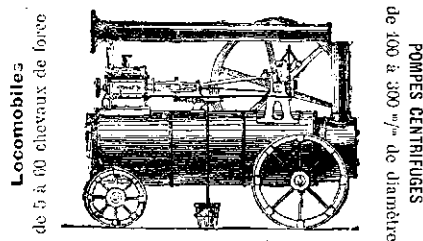
Envoi franco de l'Album

Pour les Abonnements, s'adresser à l'Agence Fournier

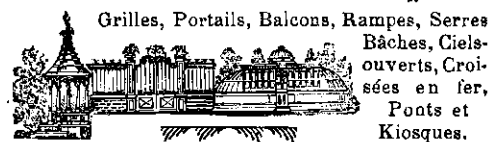
Location, Vente et Achat

LOCOMOBILES

et Pompes d'épuisement



JULES WEITZ Constructeur
Chemin des Culattes - LYON

SERRURERIE ARTISTIQUE

Grilles, Portails, Balcons, Rampes, Serres
Bâches, Ciels-
ouverts, Croi-
sées en fer,
Ponts et
Kiosques.

MARQUISES, VERANDAHS

Volières, Tonnelles, Clôtures légères, Bordures,
Entourages, Piquets fer pour la Vigne.

MEUBLES DE JARDINS ET CAFÉS

EMILE RAOULX

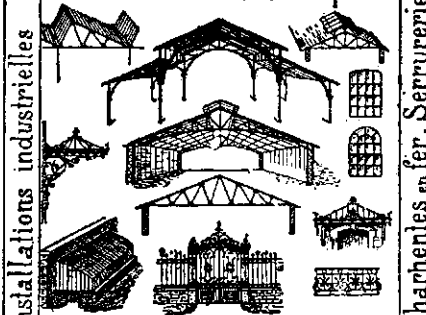
130, Cours Lafayette, Lyon

Tarif adressé franco sur demande

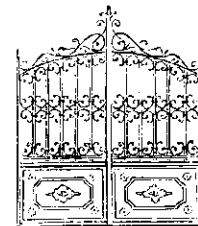
J. EULER & FILS

24 Rue de la Part-Dieu, LYON.

Constructions Métalliques



Plans et Devis à demande. Téléphone 1104
Grilles, Balcons, Croisées en fer.

CONSTRUCTION MÉTALLURGIQUE

J. BERNARD & C^{IE}

303, Rue Duguesclin

LYON

Près la Place de l'Abondance

PORTAILS, CLAIRES-VOIES

Outils pour Entrepreneurs